

---

CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE / PYRENEES MEDITERRANEE  
AVEC LE TERRITOIRE COTEAUX-NESTES  
2018-2021

---



## SOMMAIRE

PREAMBULE.....	3
ARTICLE 1 : OBJET.....	4
ARTICLE 2 : DUREE.....	4
ARTICLE 3 : BILAN DU CONTRAT REGIONAL UNIQUE SUR LA PERIODE 2015-2017.....	5
ARTICLE 4 : PRESENTATION ET DIAGNOSTIC STRATEGIQUE DU TERRITOIRE COTEAUX-NESTES.....	6
4.1 PORTRAIT SYNTHETIQUE DU TERRITOIRE ET SCHEMAS REALISES.....	6
4.2 PROCESSUS CONTRACTUELS EN COURS .....	19
4.3 RELATIONS DU TERRITOIRE AVEC SES TERRITOIRES ENVIRONNANTS .....	20
ARTICLE 5 : PROJET DU TERRITOIRE, ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES VIS-A-VIS DU TERRITOIRE COTEAUX-NESTES :.....	24
5.1 LE PROJET DE TERRITOIRE : .....	24
5.2 LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT VIS-A-VIS DU TERRITOIRE COTEAUX-NESTES; .....	25
5.3 LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION VIS-A-VIS DU TERRITOIRE COTEAUX-NESTES .....	26
ARTICLE 6 : STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE COTEAUX - NESTES PARTAGEE PAR LES PETR COTEAUX ET NESTES , LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTES-PYRENEES ET LA REGION OCCITANIE.....	31
6.1 ENJEUX STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE COTEAUX-NESTES PARTAGES PAR LE DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES ET LA REGION OCCITANIE.....	31
6.2 LES OBJECTIFS STRATEGIQUES ET MESURES OPERATIONNELLES PARTAGES PAR LES COSIGNATAIRES DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE/PYRENEES-MEDITERRANEE DU COUSERANS.....	31
ARTICLE 7: DISPOSITIFS SPECIFIQUES D'INTERVENTION DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT : .....	33
ARTICLE 8 : DISPOSITIFS SPECIFIQUES D'INTERVENTION DE LA REGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT : .....	33
ARTICLE 9 : MOBILISATION DES FONDS EUROPEENS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT :.....	37
ARTICLE 10 : GOUVERNANCE.....	37
ARTICLE 11 : MESURES COMMUNES RELATIVES A L'ELABORATION DES PROGRAMMES OPERATIONNELS.....	39
ARTICLE 12 : MODALITES DE PUBLICITE ET D'INFORMATION .....	40
ARTICLE 13 : CONDITIONS DE MODIFICATIONS.....	40
ANNEXES.....	41

Entre,

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays des Nestes, représenté par Henri FORGUES son Président,

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays des Coteaux, représenté par Bernard VERDIER son Président,

Le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées représenté par Michel PELIEU son Président,

Le Conseil Régional Occitanie représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération du PETR du Pays des Nestes n° CS2018-11 en date du 23 mars 2018,

Vu la délibération du PETR du Pays des Coteaux n°3-2019 en date du 9 avril 2019,

Vu la délibération du Conseil Départemental N°CP2018/DEC-20 en date du 14 décembre 2018,

Vu les délibérations n° CP/2017/AP-JUIN/09 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 30 juin 2017, n° CP/2017-DEC/11.21 du 15 décembre 2017

Vu la délibération n° CP/2018-DEC/11.11 de la Commission Permanente du 7 décembre 2018 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat de développement territorial du territoire Coteaux-Nestes pour la période 2018 – 2021.

Il est convenu ce qui suit :

## PREAMBULE

Lors de son Assemblée Plénière du 30 Juin 2017, la Région a décidé d'engager **une nouvelle génération de politiques contractuelles territoriales** pour la période **2018-2021**.

Les **contrats régionaux** dénommés « Contrat Territorial Occitanie - Pyrénées Méditerranée » sont **notamment marqués** par une **véritable rencontre** entre chaque **projet de territoire** qui en est le **fondement** et les **orientations et priorités régionales, départementales**.

Ce contrat repose sur les trois grands piliers que sont le développement économique et la formation professionnelle, le développement durable, la qualité de la vie et l'attractivité des territoires.

En termes d'efficacité et de simplification des procédures pour les porteurs de projets, la Région et le Département des Hautes-Pyrénées conviennent de mobiliser leurs moyens, de façon concertée et coordonnée, dans le cadre des Contrats Territoriaux Occitanie - Pyrénées Méditerranée.

Il s'agit aussi, dans un contexte budgétaire contraint, de renforcer la cohérence des politiques publiques dans les territoires.

Depuis plus de 20 ans, le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, garant de la solidarité et de la cohésion territoriale, s'est engagé dans une politique d'appui et de développement des territoires fondée sur une logique partenariale contractuelle.

Dans un cadre d'évolution des compétences et de la nécessaire optimisation de l'emploi des fonds publics, il contribuera à la dynamique et à l'attractivité des territoires en soutenant des démarches partenariales :

- créatrices d'emplois, de richesses, et d'activité,
- avec une réelle valeur ajoutée au bénéfice du rayonnement de l'ensemble du département,
- pour l'amélioration du cadre de vie et l'accessibilité des services au public,
- la création ou le maintien d'activités ou de services à la population,
- le renforcement des fonctions de centralité ;

en cohérence avec :

- le Projet de Territoire 2020-2030 qui constitue la ligne directrice du développement des Hautes-Pyrénées pour les années à venir,
- le Schéma de Développement Social SOLID'ACTION 65, en portant notamment une attention particulière aux publics fragiles,
- le Schéma des services à la population en Hautes-Pyrénées,
- le Carnet de Route du Tourisme dans les Hautes-Pyrénées,
- les différents schémas départementaux déjà adoptés (schéma Autonomie, plan Très Haut Débit...) ou à venir (stratégie de développement des énergies renouvelables, ...).
- les orientations et stratégies développées en matière de sport et culture.

## ARTICLE 1 : OBJET

---

Le présent Contrat cadre a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre le territoire rural Coteaux-Nestes, le Département des Hautes-Pyrénées et la Région Occitanie pour :

- **agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance durable et l'emploi** dans le territoire Coteaux-Nestes ainsi que dans les bassins de vie qui le constituent,
- encourager les **dynamiques innovantes** dans les territoires, **accompagner les projets prioritaires** et **consolider les atouts** du territoire pour lui permettre de préparer l'avenir et de participer pleinement aux dynamiques de développement régional.
- **soutenir également le maintien et la création d'une offre de services de qualité dans les petites villes/ bourgs centres qui ont vocation à remplir une fonction essentielle de résistance démographique et de vitalité de leurs bassins de vie respectifs.**

Ce contrat cadre fixe les objectifs stratégiques pluriannuels communs sur une première période 2018-2021.

La mise en œuvre de ces objectifs fait l'objet, chaque année, de programmes opérationnels.

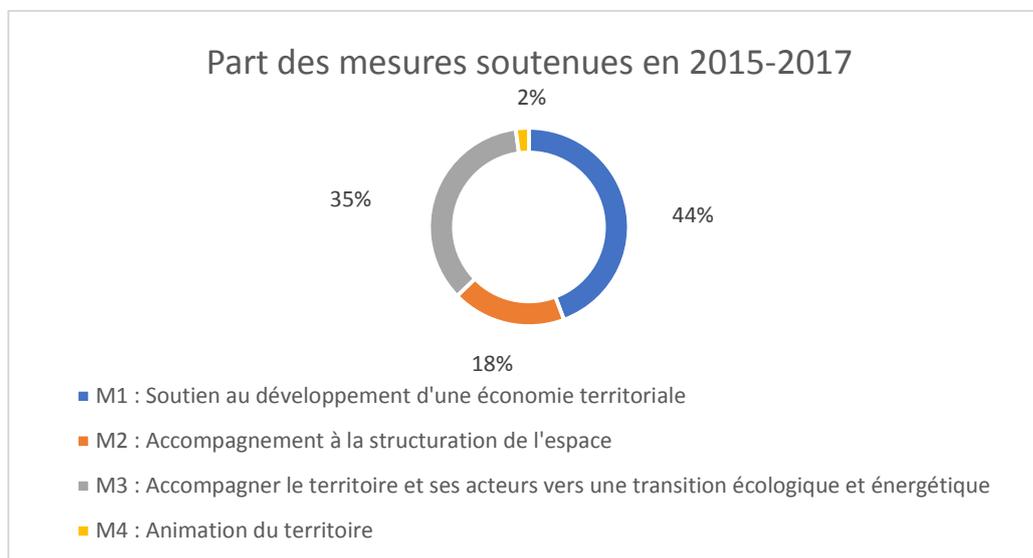
## ARTICLE 2 : DUREE

---

Le présent Contrat Territorial Occitanie - Pyrénées Méditerranée - Coteaux-Nestes est conclu pour une première période qui prend effet à compter de la date de sa signature et s'achève le 31 décembre 2021.

### ARTICLE 3 : BILAN DU CONTRAT REGIONAL UNIQUE SUR LA PERIODE 2015-2017

Fin 2017 : 93 projets d'un montant total de 46 864 000€ ont été soutenus sur le territoire Coteaux-Nestes au titre des dynamiques contractuelles territoriales.



Le Conseil Régional a contribué à la réalisation de ces investissements à hauteur de 4 537 300€.

Le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées a contribué à la réalisation de ces investissements à hauteur de 5 775 457€.

#### Éléments significatifs de ce bilan :

En matière de structuration territoriale, que les projets soient importants ou de taille plus modestes, ils contribuent tous au maillage d'un territoire vivant de services de proximité. Les services créés répondent parfaitement aux problématiques locales, notamment en matière de santé, logements, accessibilité des services publics...

En ce qui concerne le développement économique, alternance de projets importants et d'autres plus modestes mais qui tous créent de la valeur ajoutée locale.

La différence de la surface financière des projets et de leur nombre, entre les deux parties du territoire (Nestes et Coteaux) est le reflet de la réalité territoriale (zone piémont-montagne/coteaux) mais on peut pointer comme dénominateurs communs :

- La qualité des projets et des maîtres d'ouvrage
- Les retombées économiques locales
- Le souci constant de maintiens et/ou créations d'emplois
- L'engagement pour tous dans une démarche de développement durable (proximité, circuits courts, environnement ...)

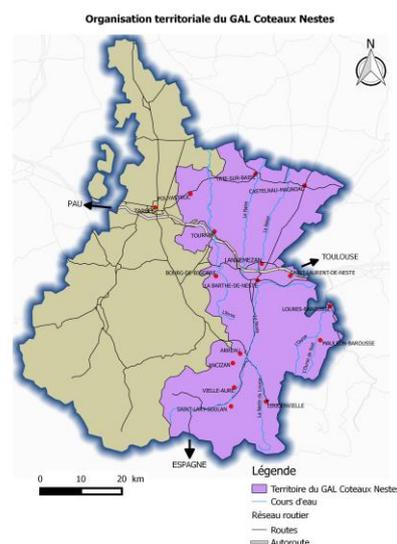
## ARTICLE 4 : PRESENTATION ET DIAGNOSTIC STRATEGIQUE DU TERRITOIRE COTEAUX-NESTES

### 4.1 PORTRAIT SYNTHETIQUE DU TERRITOIRE ET SCHEMAS REALISES

#### Un territoire de plaine, de coteaux, de montagne...

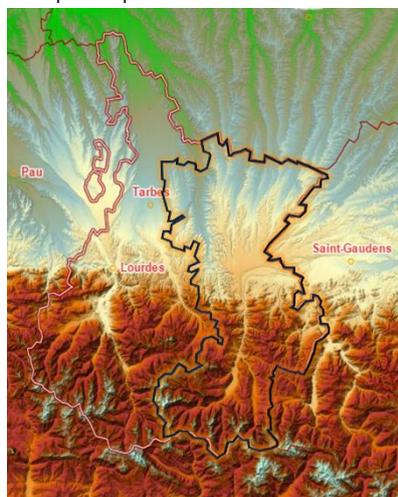
Le territoire Coteaux-Nestes, situé à l'est du département des Hautes-Pyrénées, est composé de 253 communes, organisées en 5 communautés de communes :

- La CCCVA : la Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros
- CCPTM : la Communauté de Communes du pays de Trie et du Magnoac
- La CCPL : la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan
- La CCNB : la Communauté de Communes Neste-Barousse
- La CCAL : la Communauté de Communes d'Aure-Louron



Il rassemble 49 585 habitants sur une superficie de 2 000 km<sup>2</sup>.

Ses principales villes sont Lannemezan (aire urbaine de 6 400 habitants), - qui, de par sa position géographique, son histoire et son nombre d'habitants constitue depuis toujours le pivot de ce bassin de vie - Tournay (1 323 habitants), Trie-sur-Baïse (1 063 habitants). Un ensemble de bourgs centres maillent le territoire et s'accompagne d'un réseau de services.



Il est constitué sur sa moitié sud d'une zone de montagne allant jusqu'à la frontière espagnole et sur sa moitié nord, la zone du plateau de Lannemezan laisse rapidement la place à des vallées organisées autour de coteaux. Si la superficie agricole est forte sur la moitié nord du territoire, la superficie forestière est très forte sur la moitié sud.

#### Une position géographique qui constitue un carrefour

Entre Atlantique et Méditerranée, entre capitales régionales, entre montagne et plaines, entre France et Espagne, le territoire Coteaux-Nestes a une position stratégique sur le département des Hautes-Pyrénées. Les infrastructures y sont bien développées, et lui confèrent une bonne accessibilité :

- Au centre du territoire, l'A64 traverse le territoire d'est en ouest et dessert 3 sorties d'autoroute
- 4 gares SNCF sont présentes sur le territoire proposant 4 liaisons TGV quotidiennes mettant Tarbes à 5 h 45 de Paris ;

- L'aéroport de Tarbes-Lourdes-Pyrénées propose des vols réguliers vers Paris, Londres, Barcelone, Manchester, Bruxelles et Milan;
- Le fond de vallée est relativement facile d'accès et permet de rejoindre l'Espagne par le tunnel de Bielsa.

Le territoire étant organisé en vallées ou coteaux, les échanges au sein de lui-même ne sont pas facilités :

- Temps moyen pour rejoindre Lannemezan, au départ d'Arreau, de Loures-Barousse, de Tournay, de Trie sur Baïse ou de Castelnau-Magnoac : entre 20 et 30 mn
- Temps moyen pour rejoindre Lannemezan au départ de Sarp ou de Saint Lary-Soulan : 40 minutes
- Temps moyen pour rejoindre une vallée à une autre : plus d'une heure

Le réseau des bus régional et départemental dessert presque toutes les villes du territoire mais les horaires sont considérés comme peu adaptés. Ils sont donc peu utilisés.

Le transport à la demande est présent sur le territoire toutefois, il n'existe pas de système local organisé de covoiturage, même si c'est une pratique qui se développe.

La géographie et l'aménagement du territoire influencent directement le mode de transport privilégié par la population. Les données ci-dessus reflètent **une forte dépendance à l'automobile** pour l'ensemble des déplacements quotidiens d'une majeure partie de la population. Une urbanisation étalée, des services éloignés, une offre de transport en commun inadaptée, et le peu d'offres de transports alternatifs (covoiturage, circulation piétonne, transports à la demande etc.) augmentent les distances à parcourir, ce qui provoque une utilisation massive de l'automobile.

En 2017, face à ce constat, le territoire du Pays des Nestes a réalisé une étude pour le **développement du télétravail** dans des lieux adaptés ou « tiers-lieux », espaces spécifiques qui proposent de partager des locaux à des professionnels du territoire. En 2018, le territoire compte des espaces ouverts au télétravail sur les communes de Saint-Lary-Soulan, Bordères-Louron et Clarac. Ceux de Lannemezan et St-Laurent de Neste ouvriront leurs portes en 2019.

Dans la poursuite du développement circulaire du territoire Coteaux-Nestes, la mobilité durable peut être pensée selon un cercle vertueux (Source : <http://collectivitesviables.org>) :

L'enjeu du territoire Coteaux-Nestes est de réduire la dépendance à la voiture en soutenant des solutions alternatives et sectorielles: circulation durable et adaptée, télétravail, limitation de l'étalement urbain, transports collectifs adaptés aux populations, covoiturage, maintien et création de pôles de services, déplacements doux (piétons, vélos..) en zone urbanisée, etc.

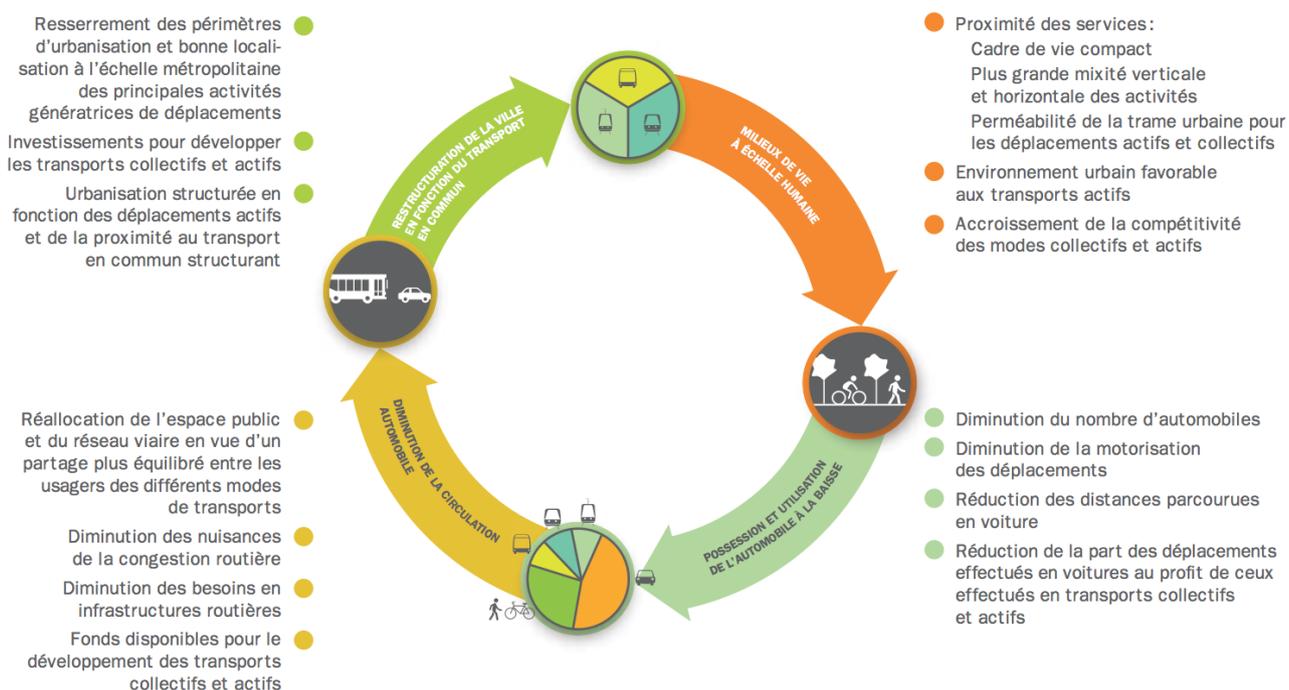
## Un patrimoine riche et diversifié qui favorise l'attractivité d'un territoire rural



Le territoire Coteaux-Nestes est reconnu pour la **richesse de son patrimoine naturel**. Il abrite des sites remarquables comme le Parc National des Pyrénées, La réserve naturelle nationale du Néouvielle, le territoire de la Communauté de Communes Aure-Louron labellisé Grand Site d'Occitanie en 2018, les réserves naturelles régionales d'Aulon et de Clarens, de nombreux sites Natura 2000, l'arrêté de biotope de la réserve de Puydarrieux, la Réserve Internationale de Ciel Etoilée. Des sites d'importances naturelles fortes et rares : les Grottes de Gargas, les grottes de Labastide et le Gouffre d'Esparros en sont des exemples.

Il est également doté d'une **dynamique culturelle très forte** :

- La valorisation du patrimoine bâti : doté d'un Pays d'art et d'histoire sur le territoire de la Communauté de Communes Aure Louron, d'un maillage d'édifices culturels et cultuels d'intérêt reconnu : petites églises, les bastides et Castelnaux (de Tournay, Trie sur Baïse et Castelnaud Magnoac) les châteaux (Mauvezin, Mauléon-Barousse, ..) les abbayes et monastères (Tournay Ozon, les Carmes, Le site marial de Garaison, l'Abbaye de l'Escaladieu, ...) les acteurs locaux ont su mettre en place des dynamiques de valorisation patrimoniale (Horizons Numériques, Brame du Cerf : solitudes et parcours sonore etc. ) **le territoire repose sur un maillage d'édifices à valoriser et le volonté des acteurs locaux à le valoriser.**
- Les arts vivants : le tissu associatif culturel est très important sur le territoire. Il est structuré depuis plusieurs années grâce aux démarches territoriales. En effet, le Pays des Nestes avec le concours du Conseil Régional en 2009 a élaboré et animé un Projet Culturel de Territoire des Nestes qui a pris fin en 2015. Depuis 2016, le PETR du Pays des Nestes travaille pour élaborer et soutenir avec le concours de l'Europe – via le programme LEADER- un projet culturel collaboratif. Le projet initialement pensé pour 3 ans (2016-2019) rencontre des difficultés compte tenu de la complexité du dossier de demande de financement et la fragilité des



associations culturelles locales.

Il est indispensable de rappeler qu'au cours des années 2009 à 2011, **l'ensemble des activités culturelles, toutes thématiques confondues, représentaient 1 191 965 entrées, soit une moyenne de 397 321 entrées par an.**

Ainsi **la culture est un domaine ayant une incidence sur l'économie du territoire. Elle participe au maintien des populations locales et renforce l'attractivité du territoire auprès des populations.**

**Un patrimoine naturel à préserver tout en recherchant des modes de valorisation innovants :**

- par le numérique, des pratiques sportives nouvelles : vélo à assistance électrique,
- des aménagements durables et adaptés,
- une limitation de l'impact de la fréquentation sur des sites à forte affluence : gestion durable (navettes, éclairages réduits,...)
- etc.

**Des richesses culturelles à soutenir : l'enjeu des années à venir pour le territoire Coteaux-Nestes sera d'une part, de trouver une harmonisation des dynamiques culturelles à l'échelle du territoire et d'autre part, de trouver des démarches visant à soutenir le tissu associatif afin de ne pas le voir s'essouffler et disparaître.**

### L'eau et ses multi usages

Le territoire est riche de nombreuses rivières dont voici les principaux bassins versants : **La Neste, La Garonne , L'Ourse** en Barousse, **L'Arros** dans les Baronnies, **Les rivières de Gascogne** et les autres rivières : les Baïses, la Galavette, la Solle, le Gers, la Gimone, la Save et la Louge. Elles traversent le département du Gers et l'alimentent en eau potable et sert à l'irrigation

La particularité du territoire réside dans l'existence du **canal de la Neste** qui part de la commune de Beyrède et se termine sur celle de Capvern. Il **détourne de son cours naturel jusqu'à 48 millions de mètres cubes d'eau vers les rivières de Gascogne**. Il a été créé afin d'alimenter en eau les territoires aval pour l'agriculture, l'industrie, l'eau potable et l'assainissement.

Actuellement, l'eau puisée dans la Neste est restituée en majorité à la Garonne **après la métropole de Toulouse qui**, de par son attractivité, (population en augmentation, développement des industries) **a des besoins croissants en eau.**

**L'ensemble du système Neste (constitué de la zone de haute montagne, du canal et des rivières de Gascogne) et le partage de la ressource en eau de qualité constituent des enjeux très fort pour le territoire Coteaux-Nestes : stockage, maintien du bon état écologique, partage équilibré de la ressource,...**

Le Pays des Nestes porte un **Contrat Territorial de Bassin** du Pays des Nestes depuis 2014. L'objectif est de mettre en place des démarches de concertation avec les différents acteurs dont l'Etat, les gestionnaires d'ouvrages, les acteurs économiques, les associations afin de trouver ensemble des solutions **pour améliorer la gestion de l'eau et du milieu**. Depuis, il a également mis en place un PPG : **Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau** et un PAPI : **Programme d'Action et de Prévention des Inondations**.

Une minorité des cours d'eau sont impactés par l'assainissement. Les communes de Lannemezan et de Capvern possèdent des stations d'épuration collectives et à l'aval de celles-ci, les cours d'eau sont en moins bon état écologique que sur le reste du territoire Coteaux-Nestes.

En effet, le Contrat Territorial de Bassin a permis de montrer la très bonne qualité de la plupart des cours d'eau du territoire.

Constat important compte tenu du **multi-usage de l'eau et à ses retombées économiques significatives** : « avec un fort potentiel autour du tourisme, de la pêche de loisirs, du thermalisme (Capvern,...) de l'exploitation de granulats et des qualités minérales de l'eau les activités nautiques (baignades, eaux vives,) » (Source : Projet de territoire de la CCPL- 2018). Toutefois, un point de vigilance

Des zones humides sont présentes sur une partie de la zone de montagne mais surtout sur le plateau de Lannemezan, où les surfaces sont très importantes. Elles tendent à remplir leur rôle de zones tampons : réserves de biodiversité, filtre naturellement les pollutions, limitent les effets des crues...

En 2018, suite à la loi MAPTAM le territoire du Pays des Nestes et ses Communautés de Communes s'organisent pour le transfert de la compétence « GeMAPI » Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations et sa mise en œuvre selon le principe de subsidiarité.

Une démarche conjointe entre le SPANC et le PETR des Coteaux est en cours de réflexion concernant la GEMAPI et l'urbanisme. Dans le même esprit, une démarche SCOT a été initiée.

**Ce stockage est un enjeu de transition énergétique puisque de nombreuses centrales hydroélectriques sont installées sur le bassin versant de la Neste.**  
**Avec une indispensable mise en place d'une gouvernance partagée par l'ensemble des acteurs du territoire Coteaux-Nestes.**

### Le changement climatique : un enjeu à la fois environnemental et pour les populations

L'Observatoire Pyrénéen des changements climatiques édite tous les 5 ans, un rapport collectif sur les impacts du changement climatique **dans les Pyrénées**. Le dernier rapport fait état :

- d'une augmentation de **+0,23°C tous les 10 ans** avec des prédictions en augmentation dans les prochaines décennies.
- d'une **diminution des précipitations de 2,4 à 2,9%**, des **phénomènes de plus en plus brutaux**,
- des **situations de stress hydriques augmentés de 9%** dans les Pyrénées et de 22% sur les côtes.

Au sud du territoire, à l'image des territoires de montagne, **la majorité des communes sont concernées par au moins 5 risques naturels** : inondations, mais aussi avalanches, mouvements de terrain, feux de forêts, les risques technologiques.

Ces derniers sont concentrés le long de la Neste (rupture de barrage) et autour de la ville de Lannemezan (1 site classé SEVESO 2).

En 2013, les crues survenues et qui ont particulièrement touché les vallées des Nestes ont fait des dégâts considérables. En 2018, des épisodes très localisées de tempêtes (Barousse, Baronnie, etc.) montrent que le risque inondation devra être de plus en plus anticipé. Le territoire du Pays des Nestes travaille sur la mise en œuvre du PAPI.

Le territoire du Pays des Coteaux mène une réflexion sur l'ensemble de son territoire en lien avec les territoires environnants et têtes de bassin versant, sur la gestion de l'eau, des risques naturels et de la protection des milieux.

Les effets du changement climatique sur le territoire peuvent être négatifs notamment en ce qui concerne :

- l'habitat : isolations, bâtiment à faible consommation énergétique, à énergie positive
- l'agriculture, la pêche, et la sylviculture : écosystèmes modifiés, la gestion de la ressource en eau pour l'irrigation et la consommation en eau potable
- le tourisme : forte diminution de l'enneigement naturel en dessous de 1800 m d'altitude, diversification des activités, augmentation de la population estivale à la recherche de fraîcheur,
- la santé : qualité de la ressource en eau, épisode canicule, grands froids, augmentation du potentiel de transmission de pathologies

Mais peuvent être aussi être positifs : le réchauffement des zones de plaines et côtières beaucoup plus impactées par les périodes de chaleur pourrait accroître le potentiel touristique de la moyenne montagne (températures plus fraîches, intersaisons plus longues).

=> Les enjeux pour le territoire Coteaux-Nestes seront donc d'anticiper les effets du changement climatique pour une bonne adaptabilité des populations.

### La population du territoire Coteaux-Nestes

La **densité démographique est très faible**, 25hab/km<sup>2</sup>, au regard des moyennes départementale et régionale. La population inégalement répartie, **est plus importante sur 4 zones autour de pôles de services** :

- au nord-est avec une influence de l'agglomération tarbaise
- autour de l'agglomération de Lannemezan
- autour de la zone urbaine d'Arreau-Saint Lary
- autour de Loures-Barousse

Depuis quelques années, **la population augmente**, notamment **grâce au solde migratoire qui traduit une attractivité** du territoire, avec par exemple : +0.44% d'habitants entre 2009 et 2014 sur le territoire de la CCPL et +0.53% sur les vallées d'Aure et du Louron. L'augmentation de cette population se situe généralement le long des axes routiers structurants du territoire.

Comme dans de nombreux secteurs, le poids des classes d'âges inférieures à 40 ans a diminué sur l'ensemble du territoire alors que celui des personnes âgées de 40 ans et plus, a nettement progressé. **L'indice de vieillissement est en augmentation ces dernières années** (1,33 en 1990 et 1,70 en 2012).

De plus, **le nombre d'inactifs** (scolaires, retraités et autres) **a augmenté** entre 1990 et 2012. Le territoire compte près de 15 500 retraités en 2012, soit 31 % de sa population (contre 24 % en 1990).

Sur l'ensemble du territoire, on constate un **resserrement des ménages** conséquence issue de deux phénomènes : le vieillissement de la population (personnes âgées souvent seules ou en couple) et le nombre croissant de divorces (familles monoparentales).

**L'hétérogénéité des revenus** sur le territoire est marquée entre la zone montagne et la zone de piémont et de plaine : au sud, dans les vallées, 49% des foyers fiscaux recensés sont imposables. Tandis qu'au nord, sur le territoire de la CCPL et de la CCNB en moyenne, 36% des foyers fiscaux sont imposables.

Les évolutions démographiques (structures et taille des ménages, vieillissement de la population, nouveaux arrivants) doivent être prises en compte dans les politiques de l'habitat et les politiques économiques :

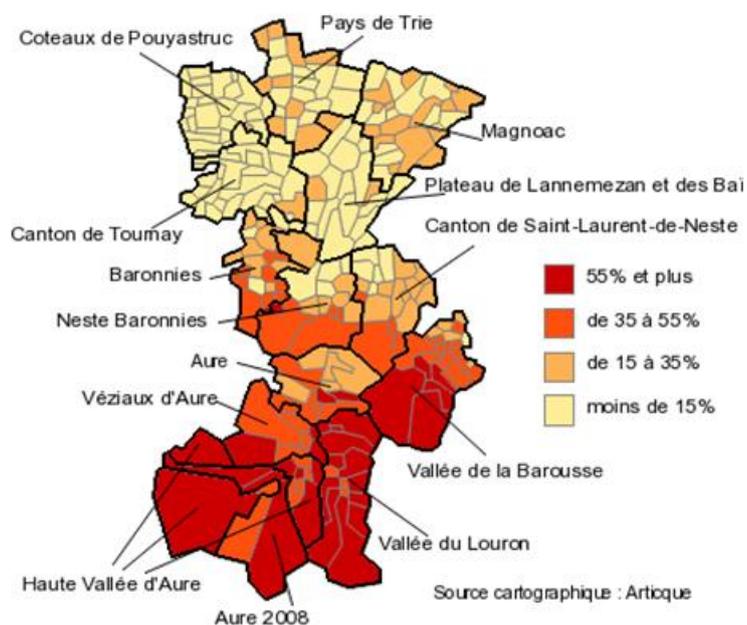
- typologie des logements à réhabiliter ou à construire pour adapter l'offre aux nouveaux besoins de la population
- des services de proximité à maintenir ou à développer (petite enfance, structures d'accueil pour personnes âgées, structures médicales, de loisirs, etc.)

### Un parc de logements déséquilibré

La structure du parc de logements reflète les évolutions de la population et le schéma économique du territoire.

- Sur l'ensemble du territoire : **forte croissance des résidences principales** (+ 25% en 20 ans)
- **forte augmentation des résidences secondaires** (+50% en zone montagne, +20% en zone piémont et plaine)

### Part des résidences secondaires dans le parc de logements (2011)



Sur la zone de montagne, les saisonniers ont des difficultés à se loger, des solutions manquent pour faciliter leur hébergement.

De nombreux logements sont inoccupés et ce phénomène tend à se développer : 8.9% du parc de logements sont vacants sur la partie nord du territoire et 3.5% au sud.

En zone de montagne, « l'offre de résidence de tourisme très importante au regard de la demande pose la question à moyen terme de leur devenir (gestion, usage..) » (Source : extrait « diagnostic PLUi valant SCOT Aure-Louron »).

Le territoire voit son parc de logements vieillir. Les maisons anciennes sont peu adaptées aux nouveaux besoins des populations. Également, les logements collectifs sont vieillissants. Les coûts de réhabilitation prohibitifs ne permettent pas de proposer une offre de logements de qualité. Ce constat concerne aussi le parc de logements touristiques. Très marqué sur les communes de Capvern, ou de montagne, l'offre en logements touristiques est vétuste et trop peu souvent haut de gamme.

Plusieurs Opérations Programmées de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ont été -ou sont - menées sur le territoire :

- OPAH-RU (renouvellement urbain) sur la ville de Lannemezan (de 2011 à 2015)
- OPAH Neste-Barousse (de 2005 à 2010)

- OPAH Aure-Louron (de 2008 - encore en cours)

De 1995 à 2012, le territoire du Pays des Coteaux a fait l'objet d'un très important accompagnement au niveau de l'habitat (différentes OPAH, 2 PIG, différentes opérations Façades en cœur de bourgs). Parallèlement, des créations de structures d'accueil alternatif pour les personnes fragiles et résidence hôtelière ont vu le jour. Aujourd'hui, différentes pistes sont en cours de réflexion : une nouvelle OPAH, les habitat vacants en bourgs centres, le dimensionnement des locations.

En ce qui concerne les gîtes touristiques, peu fréquentés et globalement peu adaptés sur les Coteaux, des solutions originales sont également à l'étude.

Les 2 PETR suivent attentivement la réflexion qui est menée au sein des services de l'Etat, avec ceux du Conseil Départemental et en concertation avec les collectivités pour couvrir l'intégralité du territoire du département des Hautes-Pyrénées en OPAH.

**Le parc de logements sur le territoire est à repenser autour des enjeux suivants :**

- vacance : reconversion des logements existants et inoccupés adaptés aux besoins de la population
- qualité de l'offre : développer des logements de qualité (et notamment touristiques)
- performance énergétique : encourager la rénovation énergétique des logements - diversification de l'offre : pour adapter l'offre et la demande
- précarité énergétique : poursuivre et étendre les démarches territoriales à l'ensemble du territoire Coteaux-Nestes

### Une offre de service existante mais faillible

Dans l'ensemble **les services** sont bien représentés sur le territoire, avec davantage de services liés au tourisme sur le sud.

On constate une **concentration de services sur les pôles urbains** au nord (Tournay, Trie-sur-Baïse, Castelnau-Magnoac), à Lannemezan, Arreau, St Lary et le long des axes routiers structurants.

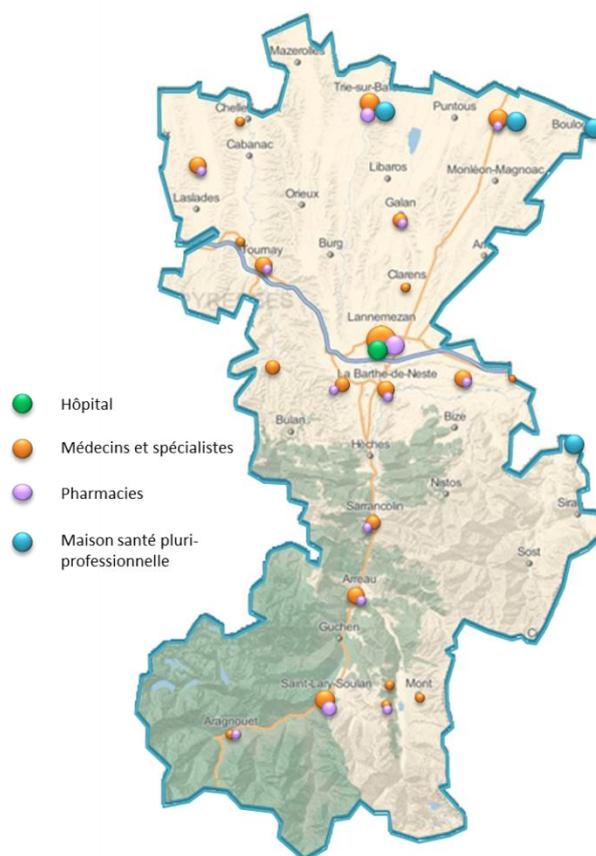
La dernière étude du territoire fait état de :

- Une offre scolaire bien répartie mais fragilisée par les effectifs en diminution  
Peu d'équipement pour la petite enfance (structures périscolaires)
- Une typologie des équipements sportifs et culturels en adéquation avec le poids démographique du territoire
- Amélioration de la desserte numérique en cours
- Desserte en réseau mobile à améliorer (en fond de vallée, en zone de piémont : secteur des Baronnie, de la Barousse fortement impactée par les zones blanches, ...)
- Des services de santé présents grâce d'une part, aux Hôpitaux de Lannemezan, et d'autre part à l'activité thermique (Capvern, St Lary). Toutefois, le territoire doit être vigilant et anticiper la désertification médicale menaçante.

Le départ à la retraite de nombreux professionnels de la santé (généralistes, spécialistes, activités paramédicales, dont la majorité ont plus de 55 ans) dans les années à venir engendrera une désertification médicale.

D'après les données 2013 de l'Agence Régionale de Santé, en plus du secteur d'Arreau actuellement classé en zone déficitaire, l'ensemble du territoire Coteaux\_Nestes est classé en zone de vigilance.

Quelques services de Santé sur le territoire  
( Source : Insee, base permanente des équipements, 2013)



Les élus et acteurs locaux conscients de la tendance négative à venir, anticipent le phénomène :

- sur le territoire il existe 3 maisons de santé pluriprofessionnelles
- 5 sont en cours de création
- un équipement de télé-imagerie mobile a été développée sur le territoire afin de proposer une offre de service médicale adaptées en milieu rurale. Le camion équipé sillonne le territoire et rapproche ainsi le patient des spécialistes

L'attractivité du territoire ne peut pas être améliorée sans une offre de services bien répartie, adaptée et de qualité. Les enjeux pour le territoire Coteaux-Nestes sont:

- Le renforcement et maintien des équipements de services et de loisirs
- La valorisation des atouts patrimoniaux (naturels, culturels) et des dynamiques (tissu associatif culturel)
- Le déploiement de la couverture numérique pour renforcer l'attractivité économique et résidentielle du territoire
- L'accessibilité des territoires enclavés
- Des mutualisations et des complémentarités à trouver

## Un territoire de richesses mais économiquement fragile

Le schéma économique local repose en premier lieu sur les revenus résidentiels (revenus liés au fait que des gens vivent sur le territoire, de façon permanente ou périodiquement comme les touristes), dont le poids relatif a augmenté de 4% sur la période 1990-2012. A l'intérieur des revenus résidentiels, l'analyse montre que

- les revenus issus du tourisme en représentent la moitié, ils ont progressé de 6 points sur la période ;
- à l'inverse, le poids des retraites a fortement baissé malgré la nette croissance du nombre de retraités sur le territoire ;
- le poids relatif des revenus des résidents du territoire travaillant à l'extérieur progresse et se rapproche de celui des retraités.

Parallèlement à la progression des revenus résidentiels, le poids des revenus tirés de la production (agriculture, industrie et services aux entreprises principalement) diminue sensiblement.

Enfin, le poids des transferts sociaux progresse de 3 points sur la période alors que celui des salaires publics et du patrimoine stagne voire régresse.

Ce schéma peut cependant être différencié selon les territoires qui composent le territoire.

- Le nord-ouest du territoire (Coteaux de Pouyastruc et Canton de Tournay) est plus jeune, devenu plus actif et tire l'essentiel de ses revenus des résidents qui vont travailler sur le bassin d'emploi voisin du Grand Tarbes ;
- Le nord-est (Pays de Trie et Magnoac) et le centre (Plateau de Lannemezan et des Baïses, Neste Baronnies, Saint Laurent de Neste) est moins résidentiel, plus âgée, un peu moins actif, et surtout nettement plus agricole même si ce secteur est en nette perte de vitesse ;
- Le sud apparaît plus jeune, plus actif et plus résidentiel avec notamment un impact fort du tourisme (montagne, stations de ski, parc naturel ...).

Les revenus sont peu dépensés sur le territoire du fait :

- de la périurbanisation = une partie des revenus est consommée à l'extérieur du territoire, notamment là où les actifs du territoire travaillent
- du manque de commerces = offre non alimentaire sous-représentée, prédominance de petites surfaces commerciales

Le taux de chômage est relativement faible (du fait du tourisme) mais l'emploi diminue (essentiellement l'emploi productif : agriculture, industrie et services aux entreprises), notamment au nord du territoire.

La forte diminution du nombre d'exploitants agricoles ainsi que la baisse importante de l'emploi salarié industriel (baisse des activités industrielles, réduction des effectifs dans l'agro-alimentaire, les industries ou la production d'électricité) expliquent une grande partie de cette évolution.

Augmentation du nombre d'emploi du secteur public et du secteur domestique (santé – social, commerces et services locaux).

Un secteur industriel peu présent mais dynamique. Les activités industrielles sont implantées sur les communes d'Arreau, de Beyrède-Jumet, de Sarrancolin et autour de la ville de Lannemezan. Cette dernière, grâce à une forte mobilisation politique, accueille une industrie locale très dynamique : bilan de la création d'emplois depuis 2008 supérieur au bilan de l'ex-région Midi-Pyrénées.

**L'activité touristique** représente une part importante de l'emploi du territoire. **Principalement localisée au sud**, autour des 5 stations de ski, ce secteur économique est confronté à ses vulnérabilités (climatiques, financières ou concurrentielles) et doit se renouveler pour y faire face.

Le territoire propose plusieurs types d'offres touristiques et tend à se diversifier pour répondre aux demandes nouvelles des clientèles.

**La saisonnalité de l'activité constitue à la fois une opportunité et une faiblesse.** - elle constitue l'opportunité pour un certain nombre d'agriculteurs du territoire de diversifier leur activité (agritourisme, double actif)

- une partie des saisonniers est confrontée à une réelle précarité.

**Le marketing territorial est encouragé** par le Conseil Départemental, qui dans le cadre du Projet de territoire « Hautes-Pyrénées 2020-2030 », soutient le développement d'une offre touristique de qualité adaptée aux attentes des clients et des marchés. Ceci, afin de renforcer l'attractivité et la compétitivité des Hautes-Pyrénées.

Dix Pôles touristiques identifiables par les clients ont été définis et une **stratégie touristique partagée a été construite** avec chacun d'eux. Le territoire Coteaux-Nestes en compte 3 pôles touristiques :

- Vallée de St-Lary-Néouvielle
- Vallée du Louron
- Coteaux-Nestes-Baronnies-Barousse

**L'agriculture sur le territoire tend à se diversifier** avec notamment l'agritourisme. Des démarches qualité sont en place avec la structuration de certaines filières (AOC pour le Porc Noir, Châtaigne des Pyrénées, Poule Gasconne etc.).

Plusieurs associations de producteurs-consommateurs ont de chartes qualité (Paysans des Baronnies, Croquez Local, Cizos, etc.). Une des caractéristiques du territoire est **l'importance des démarches collectives** (Coopératives d'utilisation de matériel agricole ou CUMA, associations de producteurs, estives en gestion collective, etc.).

Des politiques volontaristes de valorisation des circuits courts sont mises en place par les acteurs publics : deux démarches de **Projet Alimentaire de Territoire** sont en cours sur le territoire :

- du Pays des Nestes porté par le PETR du Pays des Nestes
- « Les Jardins des Coteaux » porté par l'association de la MNE65.

Les deux démarches sont liées et seront amenées à mettre en place des actions complémentaires.

**Le bois, une ressource locale à valoriser.** La forêt est de moins en moins exploitée et provoque de multiples problèmes : événements climatiques (tempêtes et sécheresses) qui ont affecté les récoltes de bois, morcellement des parcelles forestières, problèmes d'accessibilité et de desserte, engins coûteux nécessaires. En conséquence, elle a périclité (2 scieries persistent).

A l'échelle du massif des Pyrénées, le constat est que **l'aval de la filière a tendance à utiliser des bois récoltés en dehors du massif alors que les bois locaux sont de bonne qualité.**

Aujourd'hui la forêt regagne du terrain. Elle **constitue un atout pour le tourisme** du territoire (randonnée, cueillette, chasse...).

Par ailleurs, **des démarches ont été réalisées notamment sur le territoire du Pays des Nestes :**

- élaboration de la charte forestière,
- plans de développement de massifs

Plusieurs démarches locales visent à dynamiser cette filière à travers le bois-énergie et le bois de seconde transformation :

- Le projet partenarial « Pyc'En Bois » mené par le Pays Cœur de Bigorre, le Pays des Gaves, et le Pays des Nestes
- Création de l'association « Bois d'Occitanie » dont le PETR du Pays des Nestes est membre avec deux autres Communautés de Communes : la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan et la Communauté de Communes Neste-Barousse. Elle a pour vocation de créer des outils numériques afin d'évaluer la ressource en bois et favoriser l'implantation d'entreprises pour transformer cette ressource sur le territoire.
- Mise en réseau des propriétaires forestiers sur le secteur des Baronnie (Communauté de Communes Plateau de Lannemezan) dans le cadre du Territoire Energies Positive (TEPcv),

**Le schéma économique global est donc résidentiel (au nord) à forte tendance touristique (au sud).**

**Le secteur productif est faible et en perte d'importance : agriculture, ressources locales (bois, artisanat, etc.)**

**Le secteur industriel principalement présent sur 4 zones d'activités, avec un dynamisme plus marqué sur le site de Lannemezan qui est de niveau régional.**

**Les revenus des retraités sont conséquents avec une montée du poids des revenus des « navetteurs sortants ».**

Un nouveau mode économique à renforcer pour le secteur résidentiel : habitat, services etc...  
Un secteur productif à accompagner notamment le secteur industriel : création de zones adaptées dans le cadre des documents d'urbanisme et de planification, développer l'accessibilité numérique et permettre l'accès à une offre de qualité est indispensable pour l'installation de nouveaux actifs : agriculteurs, entreprises,...  
Les filières bois-énergies et des productions locales agricoles à développer

## **SCHEMAS TERRITORIAUX REALISES**

**Le territoire du Pays des Nestes** comprend deux démarches de planification territoriales :

- **un SCoT Piémont** au nord, sur le territoire de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan et de la Communauté de Communes Neste-Barousse (100 communes). En cours de réalisation (diagnostic de territoire finalisé, projet d'aménagement et de développement durables (PADD) en cours de finalisation).
- **Un PLUi valant SCoT** au sud, sur le territoire de la Communauté de Communes Aure-Louron (47 communes).

**Les Schémas Territoriaux d'Infrastructures Economiques** présentent l'organisation des zones d'activités sur le Pays des Nestes et le Pays des Coteaux.

**Le Projet Culturel de Territoire** du Pays des Nestes a permis d'identifier les acteurs culturels et de mettre en place des synergies, notamment collectives, et une communication des actions.

**La Charte Forestière de territoire** du Pays des Nestes a permis d'avoir une meilleure connaissance des potentialités de la forêt et de dégager des priorités d'action dans sa gestion, son exploitation et le développement des filières-bois.

**Les Plans de Développement de Massifs Forestiers** sont engagés sur le Pays des Coteaux , et au fil des réalisations, ils couvrent une bonne partie du territoire. Sur le Pays des Nestes, un seul PDM a été réalisé en 2006 pour le secteur des Baronnie.

**Le Contrat territorial de Bassin du Pays des Nestes** permet de mieux connaître les cours d'eau, de mettre en place un plan d'action sur leur gestion et la prévention des risques, d'améliorer les assainissements et de structurer des gouvernances sur les différents usages de l'eau.

**Le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI)** afin d'anticiper et gérer au mieux les risques et les inondations sur les cours d'eau notamment de la Neste.

**Un Plan Pluriannuel de Gestion** des cours d'eau permet en complémentarité avec les travaux menés dans le cadre du Contrat Territorial de Bassin et du PAPI d'assurer la coordination des acteurs locaux pour la réalisation de travaux sur les des cours d'eau et les ripisylves.

**Le diagnostic territorial Air Eau** sur le territoire des Coteaux a permis la réalisation d'un état des lieux sur la gestion des ressources locales en eau, sur les pratiques de consommation (agricole et domestique) et fait ressortir des préoccupations majeures et des possibilités d'actions collectives et transversales mais également individuelles.

**Le contrat Local de Santé** engagé sur le Pays des Coteaux permet de mettre en œuvre une réflexion partagée entre les différents acteurs de santé : partenariats, renforcement des liens entre hôpitaux et praticiens locaux de santé, mutualisation des équipements, accompagnement d'initiatives innovantes.

**Politique Bourgs centres de la Région Occitanie : plusieurs candidatures sont en cours d'élaboration:**

- Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan et les communes de Galan, Capvern, Lannemezan et La Barthe de Neste
- commune de Vielle-Aure, en lien avec la Communauté de Communes Aure-Louron

Et en cours de réflexion pour :

- la commune de St Laurent de Neste, en lien avec la Communauté de Communes Neste-Barousse
- les communes de Loures-Barousse et Mauléon-Barousse, en lien avec la Communauté de Communes Neste-Barousse
- la commune d'Arreau, en lien avec la Communauté de Communes Aure-Louron
- la commune de St Lary Soulan , en lien avec la Communauté de Communes Aure-Louron
- les communes de Bordères-Louron et Loudenvielle, en lien avec la Communauté de Communes Aure-Louron
- Les communes de Trie sur Baïse et Catelnau-Magnoac, en lien avec la Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac
- Les communes de Tournay et Pouyastruc en lien avec la Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros

**4.2 PROCESSUS CONTRACTUELS EN COURS** à l'échelle du territoire **et dont plusieurs d'entre eux ont vocation pour ce qui est de la Région, à constituer un sous-ensemble contractuel du présent Contrat**

Processus Contractuel	Périmètre d'action	Thématiques travaillées
Le programme européen LEADER Coteaux-Nestes	Territoire Coteaux-Nestes	1 : valorisation des ressources locales 2 : valorisation du patrimoine naturel, culturel et touristique 3 : développement des services aux populations 4 : accroissement de la qualité de l'hébergement touristique 5 : Coopération avec d'autres territoires
Contrat Ruralité du PETR du Pays des Nestes	Territoire du PETR du Pays des Nestes	1- Tourisme 2- Accès aux services 3- Logement permanent
Contrat Ruralité du PETR du Pays des Coteaux	Territoire du PETR Pays des Coteaux	1 : accès aux services 2- revitalisation centre-bourg 3- attractivité du Territoire
CPER et Programme Opérationnel Interrégional Massif des Pyrénées	Zone du Massif des Pyrénées (zone montagne)	1- Attractivité du massif : (environnement et conditions des saisonniers) 2- Création de valeur : tourisme, pastoralisme, secteur agroalimentaire, filière-bois 3- Changement climatique : mobilité et préventions des risques naturels 4- Développement des coopérations et promotion de l'identité pyrénéenne
Grand Site Occitanie « Pyrénées-Aure Louron »	Territoire de la Communauté de Communes Aure-Louron	1- Améliorer la qualité de l'accueil 2- Renforcer l'offre touristique autour des patrimoines et valeurs identitaires du site 3- Développer les partenariats 4- Evaluer la démarche
Zone Natura 2000 de la réserve ornithologique du lac de Puydarrieux	Lac de Puydarrieux et alentours	1- Accueil, Suivi et Observation des oiseaux migrateurs 2- Réserve de biodiversité
Patrimoine mondial de l'UNESCO	Chemin de Saint-Jacques de Compostelle	1- Protéger l'identité 2- Favoriser la cohésion 3- Valoriser le patrimoine
Charte d'engagement Solid'Action 65	Le territoire du PETR du Pays des Nestes	1- Favoriser l'inclusion sociale 2- L'accès au numérique pour un public fragilisé 3- Décloisonner l'action sociale
Convention pour la mise en œuvre du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public	Le territoire du Pays des Nestes et du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées (groupe de travail voir => )	1. Assurer une présence des services dans tous les territoires 2. Améliorer l'accès aux services 3. Garantir des services pour tous 4. Prioriser la santé et l'éducation 5. Organiser une gouvernance adaptée avec les collectivités ⇒ <i>Télétravail et conciergeries de village</i>
OPAH	RU-Lannemezan Aure-Louron CCPL - CCNB	1. Favoriser la rénovation énergétique, 2. Lutter contre la précarité énergétique 3. Améliorer les conditions de logement

### 4.3 RELATIONS DU TERRITOIRE AVEC SES TERRITOIRES ENVIRONNANTS

**Relation Coteaux-Gers** : une démarche sur le Plan de Développement de Massif commun a été réalisé par le CRPF sur la Communauté de Communes du Magnoac et du Val de Gers, ainsi qu'une route des peintures murales portée par les offices de tourisme de Masseube et le Syndicat d'initiative de Cizos.

**Le territoire Coteaux-Nestes** est sous l'influence de la métropole toulousaine et de l'agglomération tarbaise. Surtout les parties au nord (Coteaux) et au centre (plateau de Lannemezan et le piémont, la Barousse...) Les communes limitrophes du Gers sur le secteur de Trie sur Baise, sont en lien direct avec les villes de Mirande et de Auch.

**Zone Massif des Pyrénées** : une très grande partie du territoire Coteaux-Nestes (au sud) est classée en zone de montagne. Quasi toutes les communes du Pays des Nestes et 1/3 des communes du Pays des Coteaux sont inscrites dans la zone du Massif des Pyrénées. Sur ces espaces, les projets incluant la stratégie de développement du Massif des Pyrénées sont favorisés.

**PNR Barousse-Comminges** en cours de création, comprend la majorité du territoire de la Communauté de Communes Neste-Barousse. Le Pays des Nestes participe aux études d'opportunité et faisabilité pour un Parc Naturel Régional Barrouse-Comminges, aux côtés de la Communauté de Communes Neste-Barousse, et ce afin notamment de garantir une complémentarité entre les structures qui portent l'animation du territoire. Les objectifs et orientations stratégiques du SCoT Piémont seront pris en compte pour l'élaboration de la Charte du PNR, le cas échéant.

**PyC'En Bois – Pyrénées Centrales Energie Bois** - est un projet commun porté par les trois territoires de montagne du département : les PETR du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves, Coeur de Bigorre, et du Pays des Nestes. Il constitue un partenariat entre plusieurs acteurs tant publics que privés de la filière forêt-bois du territoire. Une partie importante du projet est basée sur les possibilités d'exploitation des plantations de résineux en terrains de montagne difficilement accessibles, pour lesquels les moyens techniques existants n'ont pas permis jusqu'à aujourd'hui la récolte de bois. Pyc'En Bois permet la mobilisation de machines spécifiques adaptées à ce type d'exploitation. Des aides sont également prévues pour la réalisation de travaux sylvicoles sur d'autres peuplements forestiers qui aujourd'hui ont peu de possibilités d'amélioration.

**Le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées a élaboré un projet de Territoire « Ha Py 2020-2030 ».** Les stratégies de développement PETR du Pays des Nestes et des Coteaux s'inscrivent dans les orientations de ce projet de territoire économique. Au travers des 12 chantiers mis en œuvre pour « *développer l'attractivité du territoire, transformer le modèle de développement (développer l'économie résidentielle, et le moteur productif...), et concentrer les ressources publiques et privées sur des actions à fort effet de levier (...)* » (Source : [www.hautespyrenees.fr](http://www.hautespyrenees.fr)).

**Une grande partie du territoire Coteaux-Nestes** est compris dans le périmètre de la **Réserve Internationale de Ciel Etoilé** du Pic du Midi (RICE). C'est un espace dédié à la protection et à la préservation de la qualité de la nuit. Cet espace a pour vocation de lutter contre le phénomène de pollution lumineuse. Plus qu'un simple objet d'étude scientifique, le ciel est aujourd'hui valorisé et protégé en tant que patrimoine naturel et culturel. Pour se faire, la Réserve de Ciel Etoilé cible ses actions selon cinq objectifs (Source : <http://picdumidi.com>) et encourage les acteurs locaux à :

- Mettre en place un éclairage responsable, économe et durable
- Participer au suivi de l'évolution de la pollution lumineuse des Hautes-Pyrénées

- Être un territoire innovant de recherche sur la biodiversité nocturne au regard de la pollution lumineuse,
- Être un moteur de développement territorial à travers, notamment, la sensibilisation du public,
- Institutionnaliser le label RICE au niveau national

**Le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP)** comprend pour l'ensemble du département des Hautes-Pyrénées, un diagnostic territorial de l'offre existante et une analyse de son accessibilité et des besoins de services de proximité ainsi qu'un plan d'action d'une durée de 6 ans. Démarré en 2018, il a pour vocation d'assurer une présence des services satisfaisante dans tous les territoires, d'améliorer l'accès aux services, de garantir des services pour tous

- porter une attention particulière sur la santé et l'éducation et d'organiser une gouvernance adaptée avec notamment les collectivités (Communauté de Communes, Communauté d'Agglomération, PETR, communes, etc.)

- Le PETR du Pays des Nestes a été identifié pour travailler sur la thématique du télétravail et des conciergeries de village. Les actions qui seront développées permettront de proposer une mutualisation des espaces afin de proposer de nouveaux services de proximité.

**Le SRADDT : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire** appelé « Occitanie 2040 » est le futur schéma régional d'aménagement, de développement et d'égalité des territoires. Désormais, Occitanie 2040 doit fixer les « *objectifs de moyen et long termes en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets* ». Un important travail de diagnostic et de concertation est mené sur l'ensemble du territoire régional. L'élaboration de ce schéma permet à la Région Occitanie et en concertation avec les acteurs, de définir ses grandes priorités à l'horizon 2040 en matière d'aménagement du territoire.

- Le présent Contrat Territorial Occitanie est élaboré en reprenant les enjeux d'Occitanie 2040, et contribuera à la mise en œuvre de la politique régionale d'aménagement du territoire.
- Le Pays des Nestes participe aux ateliers régionaux et locaux organisés pour suivre et contribuer à l'élaboration d'Occitanie 2040.
- Les ateliers sont retranscrits au sein des différents comités de suivi du SCoT et du PLUi Valant SCoT.

**SYNTHESE du diagnostic stratégique actualisé du Territoire Coteaux-Nestes et positionnement au regard des enjeux d'aménagement du territoire régional analysés par Occitanie 2040.**

SYNTHESE du diagnostic du Territoire Coteaux-Nestes	Enjeux d'aménagement du territoire régional	Positionnement du territoire Coteaux-Nestes
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un patrimoine riche et diversifié</li> <li>• Une offre de service existante mais faillible</li> <li>• Un territoire de richesses mais économiquement fragile</li> <li>• Logements et services à adapter aux évolutions démographiques</li> </ul>	<p><b>L'attractivité du territoire Occitanie :</b> accueillir bien et durablement, mettre l'attractivité au service de tous, promotion sociale et excellence environnementale</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un patrimoine naturel à préserver tout en recherchant des modes de valorisation innovants :</li> <li>• Harmonisation des dynamiques culturelles à l'échelle du territoire</li> <li>• Soutenir le tissu associatif culturel</li> <li>• Le renforcement et maintien des équipements de services et de loisirs</li> <li>• La valorisation des atouts patrimoniaux et des dynamiques associatives ou collectives</li> <li>• Le déploiement de la couverture numérique</li> <li>• L'accessibilité des territoires enclavés</li> <li>• Des mutualisations et des complémentarités à trouver</li> <li>• Un nouveau mode économique à renforcer pour le secteur résidentiel</li> <li>• Un secteur productif à accompagner notamment le secteur industriel</li> <li>• Les filières bois-énergies et des productions locales agricoles à développer</li> <li>• Prise en compte des évolutions démographiques dans les politiques de l'habitat et les politiques économiques</li> <li>• - typologie des logements à réhabiliter ou à construire pour adapter l'offre aux nouveaux besoins de la population</li> <li>• - des services de proximité à maintenir ou à développer (petite enfance, structures d'accueil pour personnes âgées, structures médicales, de loisirs, etc.)</li> <li>• Un parc de logements équilibré sur l'ensemble du territoire</li> <li>• - Reconversion des logements existants et inoccupés adaptés aux besoins de la population</li> <li>• - Améliorer la qualité de l'offre : encourager la rénovation énergétique des logements</li> <li>• - Etendre les démarches territoriales d'amélioration de l'habitat à l'ensemble du territoire</li> </ul>
	<p><b>Coopération territoriale :</b> d'enrichissement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre les partenariats avec les territoires environnants</li> </ul>

	mutuel, équilibre et égalité des territoires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire du territoire Coteaux-Nestes un exemple de complémentarités développées : habitat, tourisme, culture, ...</li> </ul>
	<p><b>Rayonnement régional :</b> cohésion et visibilité de la région au niveau national et international, optimiser les retombées locales</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer au Parlement de la Montagne et à ses groupes de travail</li> <li>• Soutenir les actions de promotion (touristique, économique, sportive et culturelle) au niveau national et international</li> <li>• Accueillir de nouveaux professionnels de la santé</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une forte dépendance à la voiture</li> <li>• L'eau et ses multi usages</li> <li>• Le changement climatique</li> </ul>	<p><b>Atténuation et adaptation au changement climatique</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le soutien des solutions alternatives : circulation durable et adaptée, télétravail, covoiturage</li> <li>• Des politiques sectorielles adaptées : limitation de l'étalement urbain, transports collectifs adaptés aux populations, maintien et création de pôles de services de proximité, déplacements doux</li> <li>• Gouvernance de l'eau partagée par tous les acteurs du territoire</li> <li>• Gestion de la ressource en eau (stockage et partage)</li> <li>• Maintien d'une bonne qualité de l'eau</li> <li>• Des effets négatifs atténués et anticipés <ul style="list-style-type: none"> <li>• - adapter les constructions : isolations, bâtiment à faible consommation énergétique, à énergie positive</li> <li>• - réduire les pollutions/nuisances sur les milieux naturels (sur fréquentation, pollutions eaux, etc.)</li> <li>• - favoriser une bonne gestion des ressources locales (bois, eau, productions)</li> <li>• - protéger les populations aux risques naturels</li> </ul> </li> <li>• Des effets positifs préparés <ul style="list-style-type: none"> <li>• - accroître le potentiel touristique de la moyenne montagne</li> </ul> </li> </ul>

## ARTICLE 5 : PROJET DU TERRITOIRE, ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES VIS-A-VIS DU TERRITOIRE COTEAUX-NESTES :

---

### 5.1 Le Projet de Territoire : stratégie

En s'appuyant sur une démarche basée sur la complémentarité, le territoire Coteaux-Nestes souhaite mettre en œuvre une stratégie aux enjeux du territoire. En cohérence avec démarches de développement territorial en cours, notamment la mise en œuvre du programme européen LEADER, le territoire Coteaux-Nestes souhaite renforcer **l'attractivité de son territoire à travers un développement durable et équilibré de l'espace, en soutenant l'activité économique (notamment selon les principes d'une économie circulaire) et en offrant les services indispensables au maintien des populations permanentes et à l'accueil de populations nouvelles y compris touristiques.**

Cette stratégie s'appuie sur une notion de territoire de projet vertueux, et se décline en 5 axes :

- Accompagner le territoire et ses acteurs vers une transition écologique et énergétique
  - Structurer et valoriser de la ressource Bois : Bois d'œuvre, Bois énergie, ...
  - Développer des projets alternatifs : hydroélectricité, microcentrale, méthanisation..
  - Développer des mobilités douces et non carbonées : tiers-lieux, voies vertes, ...
  - Soutenir la rénovation énergétique des bâtiments publics : logements, mairies, ...
- Soutenir l'agriculture et les productions locales de qualité
  - Mettre en œuvre des Projets Alimentaires de Territoire
  - Soutenir les démarches de valorisation des circuits-courts et de l'agriculture de proximité : production, transformation, ...
  - Soutenir l'obtention de labels de qualité (AB) dans le cadre de démarches collectives
  - Communiquer et valoriser les « savoir-faire » et « l'excellence des produits locaux » sous signe de qualité : soutenir la promotion et la communication
- Soutenir un développement touristique du territoire, basé sur la diversification
  - Structurer l'agritourisme et le tourisme environnemental
  - Développer un tourisme durable et économe en ressource
  - Développer un tourisme « 4 saisons » : diversification de l'offre touristique
  - Développer le numérique
- Œuvrer à l'attractivité résidentielle et à l'activité présentielle du territoire
  - Poursuivre le développement et la valorisation des Bourgs – Centres
  - Maintenir et développer l'offre de service de proximité
  - Maintenir une offre diversifiée en encourageant les initiatives locales
  - Créer et maintenir l'emploi
  - Soutenir et accompagner les porteurs de projets

## 5.2 Les orientations stratégiques du Département des Hautes-Pyrénées vis-à-vis du Territoire Coteaux-Nestes

L'ambition du présent contrat est de faire en sorte que les projets émergents répondent aux besoins du territoire Coteaux-Nestes et tiennent compte de ses spécificités. En conséquence, le Département portera une attention particulière aux projets innovants et structurants en cohérence avec ses orientations stratégiques d'aménagement et de développement définies dans le préambule et notamment dans les domaines :

- de l'agro-alimentaire : valorisation des produits locaux et des circuits courts dans une logique d'économie sociale et solidaire,
- de l'offre de services de santé : développement de la télémédecine, regroupements de professionnels (exemples : maisons de santé pluri professionnelles pôles santé),
- de l'offre d'hébergements adaptés aux personnes âgées : structuration de l'offre en établissement, habitat regroupé pour les personnes âgées, habitat intergénérationnel...
- des services de proximité : développement des guichets uniques et de lieux de premier accueil mutualisés (exemple : les Maisons de Service au Public), maintien des services et commerces de proximité,
- des espaces publics et du cadre de vie : rénovation des bâtiments publics, valorisation patrimoniale, mise en valeur des espaces publics, logements, accessibilité, préservation du cadre de vie,
- du tourisme telles que présentées dans le Carnet de Route du Tourisme pour les Hautes-Pyrénées : à l'issue d'ateliers territoriaux conduits durant l'année 2016, il est apparu que le territoire concerné est constitué des 3 Pôles dessinés autour de stations ou de sites à forte notoriété et qui constituent des espaces de séjour touristique :
  - Vallée du Louron - Peyragudes
  - Vallée de Saint Lary – Néouvielle
  - Coteaux – Nestes – Baronnies – Barousse.

Pour chacun des 3 Pôles, les enjeux et positionnement marketing ont été définis lors des ateliers territoriaux qui ont également détaillé des feuilles de route définies collectivement et présentées dans le Carnet de route au sein de 3 thématiques :

- le développement
- le marketing
- l'accompagnement des acteurs.

Il constitue le cadre d'appréhension des projets par le Département.

- de la petite enfance, enfance et jeunesse : développement de bouquets de services éducatifs (scolaires, périscolaires, transports, restauration, modes de garde, activités de loisirs), offre et complémentarité entre les écoles et les centres de loisirs,
- des équipements culturels et sportifs et sites patrimoniaux : création et modernisation des équipements.....

- des usages et de l'accès au numérique pour tous pour accompagner le maillage du territoire : espaces de télétravail, de co-working, tiers-lieux, points d'accueil numérique...,
- des transports : amélioration du réseau routier et de la sécurité, développement du transport des personnes âgées vers le petit commerce, développement des liaisons douces,

- de la transition écologique et énergétique

Le Département dispose d'un Plan Climat-Energie territorial depuis 2014 qui a été décliné dans son programme Territoire à énergie positive pour la croissance verte dans le cadre de la labellisation nationale. Ceci constitue sa feuille de route tant pour ses activités internes que pour son intervention sur les territoires. Les domaines d'actions concernés concernent notamment les deux communautés de communes : la Communauté de Communes Plateau de Lannemezan et Communauté de Communes Aure-Louron, la participation à la candidature départementale de Plateforme territoriale de rénovation énergétique, déclinaison locale opérationnelle de la Stratégie départementale de Développement des énergies renouvelables, travail sur la mobilité touristique, etc.

- de l'eau et des milieux aquatiques : préservation et valorisation des cours d'eau, préservation de la ressource en eau potable.

### 5.3 Les orientations stratégiques de la Région vis-à-vis du Territoire Coteaux-Nestes

Avec 72 724 km<sup>2</sup> et plus de 5,8 millions d'habitants, la région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée est la **deuxième plus vaste région de France** ; elle est **plus grande que 13 Pays d'Europe**.

Avec une croissance démographique d'1 million d'habitants d'ici 2040 représentant 25% de la croissance nationale, l'Occitanie est **la région la plus attractive de France**.

Cette **attractivité** est une **opportunité majeure**. Elle pose **collectivement plusieurs défis** en termes d'**aménagement** et de **développement des territoires** et **nécessite d'engager des politiques fortes** pour le **développement des activités économiques** et le **rayonnement à l'international**, des **politiques ambitieuses** dans les domaines de l'**innovation**, de la **recherche** et de l'**enseignement supérieur**, de la **formation professionnelle**, de la **transition écologique et énergétique**, des **politiques soutenues** pour la **cohésion sociale**, la qualité du **cadre de vie**, une **offre de services performante** dans les territoires.

Pour mener à bien l'ensemble de ces dynamiques, il convient de **prendre en considération la structuration territoriale** de notre région qui repose sur :

- 4 485 Communes,
- 2 Métropoles comprenant à elles deux, 68 communes et 1 212 389 habitants,
- 22 Communautés d'Agglomérations ou Urbaine composées de 752 communes comptant 2 392 424 habitants,
- 138 Communautés de Communes au 1er janvier 2017, contre 247 en 2016 (-44%),
- 215 bassins de vie dont 167 bassins de vie ruraux,
- 33 zones d'emplois dont les taux de stabilité interne sont très supérieures à la moyenne nationale.

Notre région se caractérise par une **forte majorité** de Communes rurales ou de montagne et de **très petite taille** :

- **61 % des communes** comptent **moins de 500 habitants**,

- 2109 communes représentant 1,13 million d'habitants sont situées en zones de massifs (47% des communes de la région),

C'est dans ce contexte que, dès fin 2016, la Région Occitanie a décidé d'engager en partenariat avec les Départements, une nouvelle génération de politiques contractuelles territoriales sur la période 2018-2021 avec :

- chacune des deux Métropoles,
- Les Communautés d'Agglomération ou Urbaine qui sont invitées à engager des stratégies de complémentarité ou d'alliance avec leurs territoires environnants,
- chaque Territoire de Projet rural à savoir les Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux, les Pays (syndicats mixtes ou associations), les Syndicats Mixtes de gestion et d'aménagement ou de préfiguration de PNR.

Dans le cadre de ses nouvelles politiques contractuelles territoriales, la Région s'est fixée pour objectifs :

- d'agir résolument pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance durable et l'emploi dans chacun des territoires et des bassins de vie qui les constituent,
- de favoriser avec les collectivités ou leurs groupements, la structuration de Territoires de Projets en prise avec les territoires vécus par les habitants et à une échelle pertinente en terme de population, d'offre de services supérieurs et intermédiaires, d'arguments économiques et culturels,
- d'encourager les dynamiques innovantes dans les territoires,
- d'accompagner les projets essentiels, prioritaires et à forte valeur ajoutée pour chaque territoire,
- de mobiliser dans le cadre d'un contrat régional unique avec chaque territoire, l'ensemble de ses politiques et moyens au titre :
  - de ses dispositifs d'intervention thématiques,
  - du CPER et des CPIER,
  - des fonds européens dont elle assure la fonction d'autorité de gestion,

Dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées –Méditerranée avec le territoire Coteaux-Nestes et dans le respect de ses principes d'intervention, la Région s'attachera notamment à :

- soutenir les fonctions de centralité et d'offres de services supérieurs ou intermédiaires, dans le champ des compétences et dans le respect des politiques d'interventions de la Région,
- accompagner les dynamiques consistant à conforter et à valoriser les spécificités de ce territoire lui permettant de se distinguer dans ces domaines,
- encourager les dynamiques innovantes dans ce territoire,
- contribuer à l'attractivité culturelle, patrimoniale, touristique et sportive de ce territoire et favoriser son rayonnement,
- fortifier l'attractivité des Bourgs Centres qui remplissent la fonction de pôles d'équilibre au sein de ce territoire et de pôles de services vis-à-vis de leurs bassins de vie respectifs. .

Les domaines d'intervention de la Région mobilisables pour les territoires sont principalement les suivants :

- le développement économique, l'économie sociale et solidaire sur la base des orientations fixées par le Schéma Régional de Développement Economique pour l'Innovation et l'Internationalisation-SRDEII (SRDEII) approuvé le 3 février 2018,

- **l'agriculture, l'agroalimentaire et la Forêt,**
- **l'alimentation** enjeu majeur de nos sociétés et déclarée « **grande cause régionale** » fera l'objet d'un Plan Régional de l'Alimentation et de Projets Alimentaires de Territoires.
- **l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation** dont Le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) constitue le cadre stratégique de référence pour l'action de la Région pour la période 2017-2021,
- **la formation professionnelle** (nouveau Programme Régional de Formation en référence à la Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance (SREC) et **l'apprentissage avec** l'objectif de former **40 000 apprentis dans 5 ans,**
- **les mobilités et l'intermodalité,**
- **le logement social,**
- **La santé et le médicosocial,**  
Si la politique santé relève de la responsabilité de l'Etat, la Région est fortement attachée au maintien d'une offre de soins dans l'ensemble des territoires. La Région Occitanie **soutient** ainsi au titre de sa compétence d'aménagement équilibré et durable du territoire, la **création de maisons et centres de santé pluri-professionnels**. Par ailleurs, la Région met en œuvre le schéma régional des formations sanitaires et sociales 2017-2021.
- **la transition écologique et énergétique,**  
Fin 2016, la Région s'est résolument engagée sur la **voie de la transition énergétique** en affirmant **l'ambition de devenir la première Région à énergie positive (REPOS) d'Europe**.  
Pour concrétiser cette ambition, les **objectifs d'ici 2050** sont les suivants:
  - **diviser par 2 la consommation d'énergie** par habitant,
  - **multiplier par 3 la production d'énergies renouvelables.**
- **la politique de la Ville** et notamment **NPNRU 2014-2024,**
- **La politique régionale pour le développement et la valorisation des « Bourgs-Centres Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée »,**
- **La politique foncière de la Région** qu'elle développe notamment avec les Opérateurs fonciers tels que l'EPFE Occitanie ou la SAFER Occitanie,
- **la valorisation des activités culturelles, du Patrimoine, des métiers d'art, de l'économie touristique et des activités sportives** participent à l'attractivité des territoires et à leur **rayonnement** au niveau national voire dans plusieurs cas à l'international.  
La Région a défini en 2017 sa **stratégie 2018-2021 « culture et patrimoine »** et son schéma régional de **développement du Tourisme et des loisirs 2017-2021**.  
Le développement et la promotion des **Grands Sites Occitanie / Pyrénées-Méditerranée** s'inscrit en cohérence avec les politiques contractuelles territoriales et apporte une forte valeur ajoutée pour l'attractivité des territoires et de la région.  
la Région est également très attachée au développement de la **mobilité douce** en site propre qui est une réponse en devenir appropriée tant pour les usages du quotidien que pour la découverte et la valorisation culturelle, patrimoniale et touristique des territoires de l'Occitanie.
- **un soutien particulier en faveur de l'attractivité et de la vitalité des communes et de leurs EPCI :**
  - **requalification des espaces publics** : qualification du cadre de vie :, aménagements paysagers, valorisation du patrimoine,...
  - **offre de services à la population** dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports et des loisirs, notamment les **lieux d'accueils en faveur de la petite enfance,**
  - **création d'espaces associatifs et/ou mutualisés** dont les tiers lieux, espaces collaboratifs
  - **habitat** : création de logements à vocation sociale qui contribuent à la résorption de la vacance et à la lutte contre la précarité énergétique,
  - **mise en accessibilité** des bâtiments recevant du public,
  - **maintien et développement du commerce** en cœur de ville dans les Bourgs Centres, réhabilitation des halles, installation de nouvelles activités artisanales,

- qualification des **infrastructures d'accueil des entreprises**,
- **culture, patrimoine et tourisme** : restauration et valorisation du patrimoine, équipements favorisant la pratique et la diffusion artistique, mise en réseau et mutualisation, qualification de l'offre d'hébergement, des lieux de visite,...
- **rénovation énergétique** des bâtiments et équipements recevant du public,
- développement des **énergies renouvelables**,...

L'**Assemblée des Territoires** créée le 04 novembre 2016 est informée par la Région des orientations et de l'état d'avancement de la Politique Contractuelle Territoriale régionale.

En tant que de besoin, la Région pourra solliciter les membres de l'Assemblée des Territoires pour participer à la réflexion sur les évolutions éventuelles de ces Nouvelles Politiques Contractuelles Territoriales.

### **Le Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée prend en considération l'action de la Région en faveur de la Montagne**

---

Fortes des deux massifs Pyrénées et Massif Central qui couvrent au total plus de la moitié du territoire, la Région Occitanie a affirmé sa volonté de mettre en place une politique régionale rénovée de la montagne, futur Plan Montagne, qu'elle élaborera en lien avec les acteurs concernés.

Acté par l'Assemblée Plénière du 20 décembre 2017, le **Parlement de la montagne** a été installé le 19 janvier 2018, après une phase de concertation avec l'ensemble des forces vives de la montagne d'Occitanie. Cette instance de concertation innovante, a vocation à fédérer la communauté des deux massifs en région, construire une stratégie nouvelle et identifier les actions prioritaires à mettre en place.

Les territoires concernés seront ainsi associés à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan Montagne.

**Les différentes politiques précitées ne s'appliquent pas indistinctement et uniformément sur l'ensemble du territoire régional.**

Elles seront **mobilisées** dans **chaque territoire** sur la base de la « **feuille de route construite sur mesure** » qui est :

- **fonction des spécificités** du territoire,
- le **résultat** de la « **rencontre** » entre le **Projet de Territoire** et les **orientations stratégiques** de la **Région**.

**Cette « feuille de route contractuelle » est également nourrie** par les travaux préparatoires à l'élaboration d'**Occitanie 2040 (SRADDET)** autour de 3 défis **spécifiques** :

- **Le défi de l'attractivité (accueillir bien et durablement)** pour mettre l'attractivité de la région au service de ses habitants et de ses entreprises, sur l'intégralité du territoire régional et quelle que soit l'appartenance sociale. Ce défi pose la question de l'accueil et de la garantie du maintien de la qualité de notre cadre de vie.
- **Le défi de la coopération territoriale** pour organiser les flux et les interdépendances au service de l'ensemble des territoires très différents qui composent la région en passant ainsi d'une logique d'interdépendance à une logique de solidarité territoriale sur l'ensemble du territoire régional.

- **Le défi du rayonnement régional** pour accroître la visibilité de la grande région au niveau national et international et en optimiser les retombées au niveau local. Le SRADDET devra donc permettre à la région de renforcer la capacité d'action collective régionale pour rayonner à toutes les échelles mais aussi de faire de l'ouverture interrégionale un levier de développement interne pour amplifier les retombées locales.

A ces 3 défis s'ajoute un **4<sup>ème</sup> défi transversal** :

- **Le défi de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique** qui se pose de façon particulièrement prégnante sur tous nos territoires : le littoral (retrait de cote), la montagne (enneigement...), la plaine (augmentation de la température entraînant des modifications des pratiques agricoles...). La région fera face à de nombreux phénomènes extrêmes et devra donc mettre en place des stratégies pour atténuer et s'adapter à ces changements climatiques pour améliorer sa résilience.

### **Ouverture des données publiques**

---

Enfin, en application de la **Loi pour une République Numérique** du **7 octobre 2016** et conformément aux dispositions approuvées le 30 juin 2017 en Assemblée Plénière, la Région accompagne les territoires régionaux impactés par la loi pour une République Numérique sur son volet « open data » :

- elle propose un dispositif d'animation et de soutien cohérent et complémentaire aux actions entreprises par l'Etat et plusieurs collectivités d'Occitanie, notamment dans le cadre du projet Opendata Lab financé par un PIA et labellisé par la démarche Open data Locale portée par l'association Open data France.
- elle organise la mise à disposition de ses propres données et de données du territoire régional, qui seront accessibles aux Départements, EPCI et Communes qui en auront l'utilité et l'usage.
- elle organise aussi un soutien à la publication et au partage des données issues des collectivités locales impactées par la loi.

Les territoires de projet concernés par la mise en œuvre des Nouvelles Politiques Contractuelles Territoriales sur la période 2018-2021 peuvent s'inscrire dans cette démarche et solliciter la Région pour bénéficier des outils et des moyens régionaux mis à leur disposition.

## ARTICLE 6 : STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE COTEAUX-NESTES PARTAGEES PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTES-PYRENEES ET LA REGION OCCITANIE

---

### 6.1 Enjeux stratégiques de développement du territoire Coteaux-Nestes partagés par le Département des Hautes-Pyrénées et la Région Occitanie

---

En lien avec les enjeux régionaux et départementaux et par le biais de cette nouvelle contractualisation, le territoire Coteaux-Nestes souhaite se positionner sur l'accompagnement d'un développement territorial diffus et durable, et souhaite maintenir une ruralité vivante.

Ceci, en considérant 3 enjeux prioritaires pour son territoire :

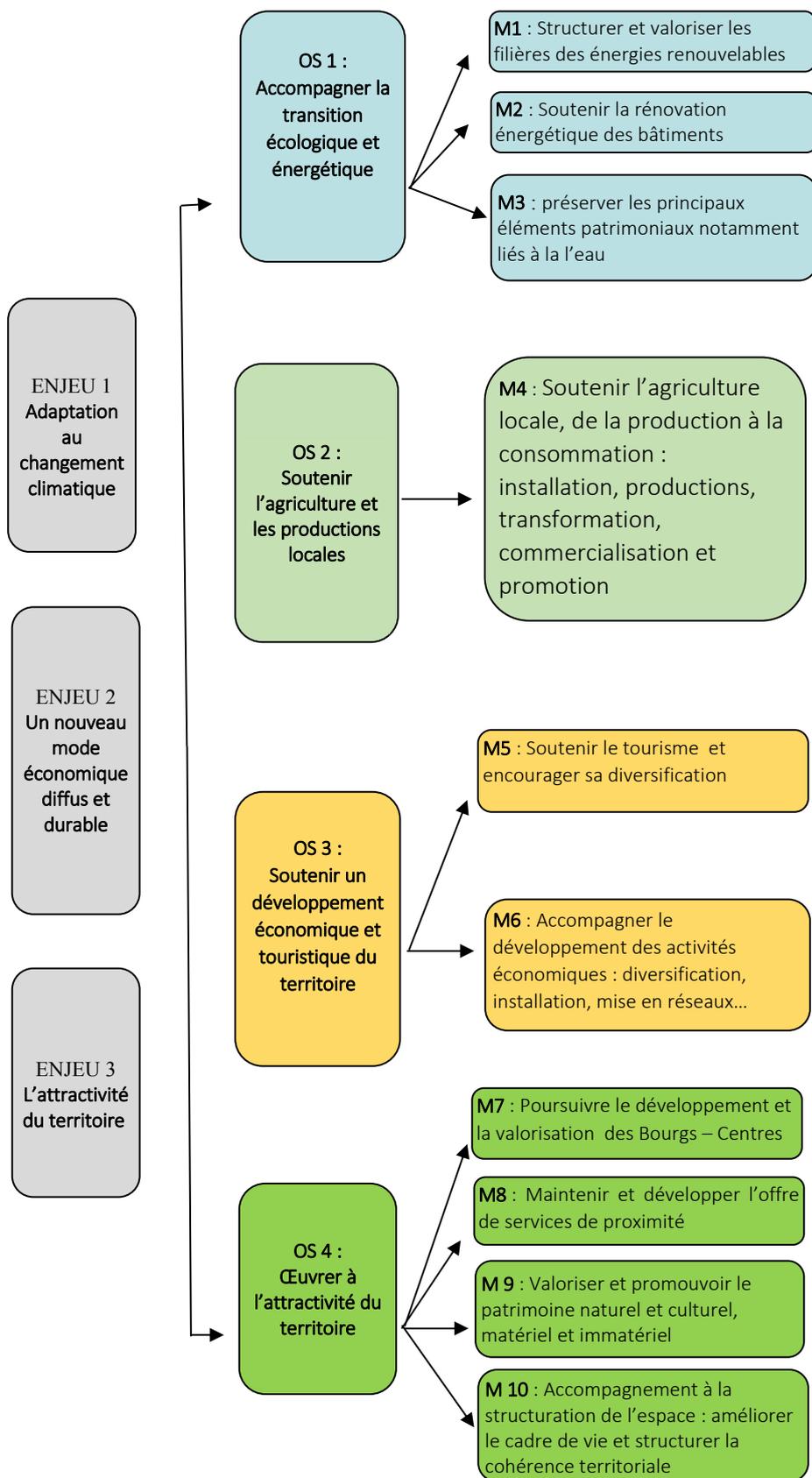
- **Enjeu** : Relever localement le défi de l'adaptation face au changement climatique
- **Enjeu** : Relever le défi d'un nouveau mode économique diffus et durable en milieu rural
- **Enjeu** : Relever le défi de l'attractivité du territoire

Ces 3 enjeux seront relevés au travers des 4 objectifs ci-dessous, toujours en lien avec les autres politiques publiques régionales et départementales, et via le rôle transversal de l'animation des Pôle d'Equilibre Territorial et Rural. Les objectifs stratégiques sont déclinés en 13 fiches-mesure qui définissent le schéma opérationnel du territoire à l'horizon 2020.

### 6.2 Les Objectifs stratégiques et mesures opérationnelles partagés par les cosignataires du Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée du Couserans

---

La dotation innovation-expérimentation, dont les thématiques en cours de réflexion, sera précisée ultérieurement, et fera l'objet d'un avenant au présent contrat.



**M 11 :** Accompagner les porteurs de projets et les dynamiques territoriales de projets

**M 12 :** Accompagner les projets expérimentaux et innovants

## **ARTICLE 7: DISPOSITIFS SPECIFIQUES D'INTERVENTION DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT :**

---

Le Conseil Départemental mobilisera l'ensemble de ses dispositifs d'intervention en vigueur sur la base de la stratégie définie en préambule, au travers de ses crédits sectoriels ou de ses crédits spécifiquement dédiés aux politiques territoriales et dans la limite des engagements inscrits à son budget annuel.

Les crédits consacrés aux politiques territoriales relèvent de l'appel à projets pour le Développement Territorial.

Lancé une fois par an au cours du premier semestre, son objectif est de soutenir l'aménagement du territoire avec des démarches :

- garantes de la solidarité territoriale,
- créatrices d'emplois et de richesses,
- avec une réelle valeur ajoutée pour accompagner le développement des territoires au bénéfice du rayonnement de l'ensemble du département,
- contribuant au renforcement de l'attractivité des territoires par le maintien, le développement ou la création d'activités et de services,
- en cohérence avec les stratégies territoriales de développement mises en œuvre à l'échelle départementale (Projet de Territoire HaPy 2020/2030, projets de territoires locaux, schémas départementaux et locaux, stratégies LEADER...).

Privilégiant les projets d'intérêt communautaire, cet appel à projets s'adresse aux acteurs locaux tels que les EPCI, les communes, les PETR, les associations et autres porteurs de projets assurant le portage d'une démarche ou d'un projet structurant pour le territoire.

Les projets sont examinés par un comité de sélection composé d'élus du Conseil Départemental et qui apprécie notamment :

- leur caractère structurant,
- leur articulation avec d'autres stratégies territoriales de développement à l'échelle départementale,
- leur contribution à la dynamique et à l'attractivité territoriale,
- leur viabilité économique et leur maturité,
- leur dimension environnementale et sociale,
- leur accessibilité au plus grand nombre.

## **ARTICLE 8 : DISPOSITIFS SPECIFIQUES D'INTERVENTION DE LA REGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT :**

---

La Région mobilisera, dans le cadre du présent CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE , **l'ensemble de ses politiques et dispositifs d'intervention sur la base de la stratégie** définie conjointement et des fiches mesures correspondantes décrites à l'article 6 du présent contrat qui constituent la feuille de route de son action.

## DISPOSITIFS SPECIFIQUES :

### • **Aides aux Entreprises :**

Selon l'article L1511-2 du CGCT, le Conseil Régional est seul compétent pour définir les régimes d'aides et décider de l'octroi des aides aux entreprises dans le territoire régional.

Suite à l'adoption du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation, la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée a mis en place au cours de l'année 2017 un ensemble de dispositifs d'aides aux entreprises couvrant un ensemble de besoins très variés : création d'entreprise, accompagnement des start-ups, innovation, développement des entreprises, transmission-reprise, export, économie de proximité, démarches collectives et entreprises en difficultés. Par ailleurs, l'article L 1511-3 du CGCT dispose que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sont seuls compétents pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles ; la Région pouvant participer au financement des aides et des régimes d'aides dans des conditions précisées par une convention passée avec la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

La Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée a fait le choix d'identifier l'**immobilier** comme une priorité pour la **croissance des entreprises**, d'une part en facilitant les investissements, gage de compétitivité et de développement, et d'autre part en favorisant le maintien et la création des emplois sur le territoire.

La Région a donc adopté en décembre 2017 (délibération n° CP/2017-Dec/09.18) des règles d'intervention ayant pour objectif d'aider les entreprises présentant un projet de développement et de croissance nécessitant un besoin d'investissement immobilier, en complémentarité de l'intervention de l'EPCI compétent sur le territoire concerné.

Afin d'accompagner la prise en charge de cette compétence par les EPCI, la Région s'engage d'ailleurs de manière forte à leurs côtés avec un taux d'intervention significatif.

Afin de **simplifier** et **fluidifier les procédures** de contractualisation avec les EPCI pour la mise en place de ces différentes règles de cofinancement sur les dispositifs d'aides aux entreprises (Immobilier et hors immobilier, la Région a adopté un modèle de convention générique joint en annexe du présent contrat qui permet aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale qui :

- souhaitent intervenir en complément des dispositifs de la Région de définir pour la durée du SRDE2I les modalités de leur co-financement,

- ont adopté un dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise de fixer pour la durée du SRDEI les modalités de co-financement de ces dispositifs par la Région.

Bien évidemment, à défaut de la convention générique, chaque intervention d'un EPCI vers une entreprise en complément d'un dispositif de la Région devra faire l'objet d'une convention spécifique par entreprise. De même chaque intervention entre l'EPCI et la Région sur un projet d'immobilier d'entreprise devra faire l'objet d'une convention spécifique entre l'EPCI et la Région.

### **DEVELOPPEMENT ET VALORISATION DES BOURGS-CENTRES:**

La politique régionale de développement et de valorisation des Bourgs-Centres Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée **approuvée** par les Commissions Permanentes des **16 décembre 2016** et **19 mai 2017** vise à accompagner les Bourgs-Centres dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un Projet global de valorisation et de développement. Cette nouvelle politique revêt un caractère **transversal** et

se traduit par la **mobilisation de dispositifs** qui s'appliqueront **en fonction** des **spécificités** et du **Projet de chaque Bourg-Centre concerné**.

Les **Contrats pluriannuels « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée »** ont vocation à constituer un sous-ensemble du présent contrat territorial.

La **Région** pourra ainsi soutenir les **projets** relevant des **thématiques suivantes** : qualification du cadre de vie, de l'habitat, de l'offre de services à la population dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, de l'économie et du commerce, des sports, de la mobilité, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs.

**Au-delà** de la mobilisation de ses dispositifs d'intervention en vigueur, **la Région** s'attachera à apporter des **réponses appropriées aux spécificités du Bourg Centre** pour **accompagner** les **initiatives définies** comme **prioritaires** pour le **développement du Bourg Centre et son bassin de vie**. Dans ce cadre, les **projets** qui ne s'inscriront pas dans les dispositifs sectoriels existants mais qui présenteront une **véritable valeur ajoutée** au Projet de développement et de valorisation, **pourront être accompagnés par la Région**.

#### **DOTATION INNOVATION/ EXPERIMENTATION :**

L'Assemblée Régionale a décidé d'inciter les territoires ruraux à engager des processus d'innovation et d'expérimentation en créant une dotation spécifique reposant sur les **principes suivants** :

- la Région pourra soutenir les actions d'investissements et des études externalisées correspondant à une ou deux thématiques innovantes et expérimentales fixées pour l'ensemble de la période et appropriées aux spécificités du territoire.
- le taux de l'intervention régionale sera de l'ordre de **30 %** du coût HT des projets dans le respect et dans la limite du montant de la dotation annuelle par territoire et des taux applicables au titre des régimes d'aides d'Etat.
- hormis l'exercice 2018, les aides non affectées au titre des exercices 2019 et/ou 2020 et/ou 2021 ne pourront être reportées l'année suivante.

Pour ce faire, le Fonds Régional pour l'Innovation et l'Expérimentation Territoriale dont le principe a été approuvé par l'Assemblée Régionale, sera créé dès 2018 et doté d'un montant de **30 M€** pour la période **2018-2021**.

Ce fonds est bien évidemment complémentaire à l'ensemble des dispositifs d'interventions de la Région en faveur des territoires ruraux.

Les montants de ces dotations seront définis comme suit :

- un tiers du fonds également réparti entre l'ensemble des Territoires de Projet concernés,
- les deux tiers restants répartis entre les différents territoires en fonction de leurs superficies (25%), de leurs nombres d'habitants (population totale DGF) (25%) et du revenu imposable moyen par habitant (50%).

#### **INGENIERIE TERRITORIALE :**

La Région soutiendra l'ingénierie dans les territoires de projets porteurs d'un contrat territorial en milieu rural : PETR, Pays, Associations de développement territorial (préfiguratrices de PETR)

Au travers de ce dispositif, la Région souhaite accompagner les territoires afin qu'ils puissent :

- Elaborer, animer, suivre et évaluer le Contrat de territoire et le programme LEADER
- Etre le relais de la mise en œuvre de politiques répondant aux priorités régionales, notamment Transition écologique et énergétique; Aménagement (SCOT / Bourgs Centres / Attractivité / Aides aux communes); Développement économique ; Emploi, Formation.
- Expérimenter et innover (en lien avec la dotation pour l'innovation et l'expérimentation des Contrats territoriaux ruraux 2018-2021)
- Développer les coopérations interterritoriales (en lien notamment avec l'Assemblée des territoires)

La Région financera des dépenses d'ingénierie : poste d'agents de développement et/ou études et AMO spécifiques.

A partir de 2018, la Région formalisera son soutien à l'ingénierie dans le cadre d'un Document Annuel d'Objectifs. Issu d'une négociation entre la Région et le territoire, ce document formalise les objectifs visés, les moyens mobilisés et résultats attendus en matière d'ingénierie.

Le montant de l'aide sera déterminé au regard des moyens mobilisés sur le territoire et du programme d'actions annuel.

L'aide Régionale est attribuée dans le cadre de plafonds d'aide déterminés comme suit :

- Une part répartie de façon égalitaire entre les territoires de projets dédiée à l'animation du contrat (30 000.00 €) et du programme Leader
- Une part « péréquation » déterminée en fonction du nombre de communes, du revenu moyen/habitant et de la densité des territoires.

Par ailleurs, pour que l'aide contribue à la structuration des territoires de projets dans le cadre de coopérations renforcées avec les EPCI, il sera demandé aux bénéficiaires d'atteindre une cotisation locale d'au moins 1,5€/ habitant dans les 3 années qui viennent.

#### **DISPOSITIONS SPECIFIQUES DE L'INTERVENTION DE LA REGION EN FAVEUR DES PROJETS PORTES PAR UNE COLLECTIVITE :**

##### **Priorité donnée aux maitrises d'ouvrages communautaires pour les projets structurants portés par une collectivité :**

Pour les projets structurants et ceux relevant d'une compétence partagée dans les domaines de la Culture, du Tourisme, des Sports ne disposant pas par ailleurs de taux d'interventions spécifiques, portés par une collectivité, la Région soutiendra prioritairement les projets dont la maitrise d'ouvrage est assurée par un Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Lorsque, pour des raisons dûment justifiées, la maitrise d'ouvrage de ces projets est assurée par une commune membre d'une Communauté de communes, il est souhaité que celle-ci apporte un fonds de concours d'un montant au moins équivalent à celui de l'aide régionale.

### **Modulation du taux d'intervention de la Région :**

Dans un souci d'équité territoriale, la Région appliquera une modulation du taux de son intervention pour les équipements structurants ne faisant pas, par ailleurs, l'objet de taux d'intervention spécifiques et pour les équipements relevant d'un domaine de compétence partagée tel que la Culture, le Tourisme et les Sports et dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par une Collectivité ou un groupement de Collectivités.

Pour ces équipements, les taux d'intervention de la Région seront compris

- entre 20 et 30% du coût HT des projets pour les projets situés dans les territoires de projets ruraux (PETR, Pnr...,
- entre 25 et 35% du coût HT des projets pour les projets situés dans les communes rurales du PETR s'étant engagées dans la dynamique régionale de développement et de valorisation des Bourgs-Centres.

Ces taux pourront être modifiés en fonction de l'intérêt régional tout particulièrement marqué du projet concerné.

L'application des taux d'intervention de la Région prendra également en considération les dispositions liées à la priorité donnée aux maîtrises d'ouvrages communautaires présentés à l'article précédent.

### **ARTICLE 9 : MOBILISATION DES FONDS EUROPEENS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT :**

En tant qu'autorité de gestion des 2 Programmes Opérationnels FEDER/FSE, des 2 Programmes de développement Rural Régional et du Programme Opérationnel Interrégional FEDER Pyrénées, la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée veillera à la mobilisation des fonds européens en cofinancement des projets prioritaires découlant du présent contrat.

La sollicitation d'un cofinancement européen FEDER, FSE ou FEADER sera systématiquement mentionnée dans les Programmes opérationnels.

**Le territoire Coteaux-Nestes est particulièrement concerné par :** par le POI Pyrénées sur la zone sud de montagne, le programme LEADER sur l'ensemble de son territoire.

### **ARTICLE 10 : GOUVERNANCE**

- **Un Comité de Pilotage stratégique et de suivi est créé à l'échelle du territoire Coteaux-Nestes**

Ce comité a pour missions :

- d'identifier, de sélectionner, de prioriser les projets présentés aux partenaires co-financeurs dans le cadre de chaque programme opérationnel annuel,
- d'apprécier chaque année l'état d'avancement de la programmation qui pourra donner lieu le cas échéant à des propositions de modifications de programmation,
- de procéder à l'évaluation permanente des conditions de mise en œuvre du contrat.

Ce comité est composé des représentants des cosignataires du contrat, des services de l'Etat et des représentants du conseil de développement du territoire.

L'élaboration des Projets de Territoires et des Contrats Cadre ainsi que leur mise en œuvre reposeront sur une forte implication de l'ensemble des acteurs ; les Conseils de Développement seront tout particulièrement associés et invités à participer aux travaux des Comités Locaux de Pilotage stratégique et de suivi.

A travers leur participation, il s'agit de contribuer également à la réappropriation par les habitants des enjeux et de l'avenir de leur territoire.

#### Organisation entre les 2 PETER du Contrat Coteaux-Nestes :

Chaque PETER est responsable de l'instruction des dossiers et fera un accompagnement des porteurs de projets de son territoire, il élabore le programme opérationnel annuel pour son territoire, et sera en relation avec les services des partenaires du Contrat pour les projets qui concerne son territoire. Il assure la communication nécessaire (art- 12 du présent contrat) sur son territoire.

Le secrétariat permanent de ce comité est assuré par les services du PETER du Pays des Nestes, désigné comme chef de file par les parties prenantes du Contrat, et assurera le suivi administratif du présent Contrat.

Avant chaque comité, le PETER du Pays des Coteaux et le PETER du Pays des Nestes définiront conjointement une date butoir pour la compilation des documents nécessaires à la préparation des comités (locaux et des financeurs).

- **Un Comité d'Orientation et de Programmation, dit « Comité des Financeurs »** est organisé à l'échelle départementale.  
Ce comité, instance de dialogue et de concertation entre les partenaires financeurs, a notamment pour missions :
  - d'examiner les programmes opérationnels annuels voire semestriels,
  - d'effectuer le bilan de la programmation des fonds Européens gérés par la Région (FEDER, FSE, FEADER) ou le Département (subvention globale FSE),
  - de mettre en perspective les éventuelles évolutions à engager pour agir efficacement pour l'emploi et la croissance durable et pour simplifier les procédures vis-à-vis des porteurs de projets.

Ce Comité est composé des représentants des différents cosignataires des Contrats Territoriaux Occitanie/Pyrénées-Méditerranée dans le département des Hautes-Pyrénées et de l'Etat.

Il se réunira après le Comité de Pilotage stratégique et de suivi et ce, dans des délais raisonnables, permettant notamment la consolidation des programmes retenus par le Comité de Pilotage stratégique et de suivi.

L'ordre du jour de ce comité est défini conjointement entre le Département et la Région, notamment sur la base des travaux préparatoires du Comité de Pilotage stratégique et de suivi.

A cet effet, le secrétariat permanent du comité local de pilotage stratégique et de suivi, assuré par le territoire Coteaux-Nestes, s'attachera à produire les documents fiabilisés (les programmes opérationnels) à la Région et au Département au moins 15 jours avant la tenue du Comité des Financeurs.

Le secrétariat général du Comité d'Orientation et de Programmation dit « Comité des Financeurs » des politiques contractuelles territoriales dans le Département des Hautes Pyrénées est assuré par le Conseil Départemental qui envoie les convocations aux membres du Comité des Financeurs, accueille les participants et rédige le compte-rendu auquel seront annexés les programmes opérationnels.

- Chaque année, la Présidente de Région, pourra organiser, en lien avec le Président-e-s du Département des Hautes-Pyrénées et des Président-e-s des territoires de projet, une rencontre «Bilan et perspectives» à laquelle seront conviés l'ensemble des Maires, Président-e-s des EPCI et Délégué-e-s Communautaires ainsi que les membres des Conseils de Développement.

### **ARTICLE 11 : Mesures communes relatives à l'élaboration des Programmes Opérationnels**

---

Dans le cadre des travaux préparatoires liés à l'élaboration de chaque Programme Opérationnel, PETR du Pays des Nestes et du Pays des Coteaux adresseront simultanément leur proposition de programme opérationnel aux partenaires co-financeurs du présent Contrat Territorial Occitanie au **moins 6 semaines avant** la tenue du Comité de Pilotage Stratégique et de Suivi.

Ces propositions seront présentées selon le modèle joint en annexe X et transmis sur la base d'un support numérique commun.

Les dossiers transmis à la Région devront comprendre au minimum les pièces suivantes :

- Une lettre de demande du maître d'ouvrage,
- Une délibération précisant le plan de financement et le calendrier de réalisation prévisionnels,
- Une fiche descriptive et explicative du projet (et, le cas échéant, les études préalables),
- Un échéancier de réalisation des travaux (phasage pluriannuel s'il y a lieu),
- Les plans,
- Les éléments d'appréciation sur la viabilité économique du projet ainsi que la présentation détaillée de son mode de gestion d'exploitation,
- Un estimatif détaillé des dépenses.

En ce qui concerne la Région, tout projet inscrit dans un Programme Opérationnel doit faire l'objet d'un dossier complet ou devant être complété par des pièces nécessaires à son instruction dans un délai de quatre mois après l'approbation par la Région du Programme Opérationnel auquel il est rattaché.

A défaut de dossier complet déposé dans ce délai, ledit projet sera considéré comme caduque au titre du Programme Opérationnel auquel il est rattaché ; auquel cas, ce projet pourra éventuellement faire l'objet d'une nouvelle inscription lors d'un autre programme opérationnel sur la base d'un dossier complet.

En ce qui concerne les fonds européens, tout projet inscrit dans le programme opérationnel annuel doit faire l'objet d'un dossier complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque programme européen concerné.

En ce qui concerne le Département des Hautes Pyrénées, les dossiers complets devront être déposés dans le cadre des calendriers exigés par les différents dispositifs (par exemple : 31 janvier pour le FAR, fin avril pour les appels à projets ...).

## Article 12 : Modalités de publicité et d'information

Mention sera faite par les PÉTR du Pays des Nestes et du Pays des Coteaux de la référence au présent Contrat pour toute opération tant intellectuelle que matérielle conduite à ce titre.

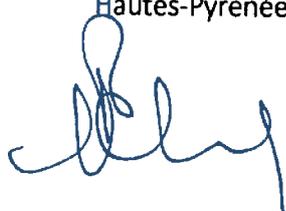
En particulier, les logotypes des partenaires co-financeurs, conformes à leurs chartes graphiques respectives, doit figurer sur tous les documents, matériels ou réalisations financés dans le cadre du présent contrat.

## ARTICLE 13 : Conditions de modifications

Le présent contrat peut faire l'objet de modifications par voie d'avenant sous réserve d'un accord entre les parties signataires.

Fait à Lannemezan , le 14 juin 2019

Le Président du Conseil Départemental des  
Hautes-Pyrénées



Michel PÉLIEU

La Présidente du Conseil Régional  
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée



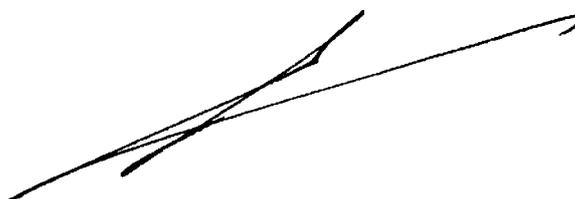
Carole DELGA

Le Président du PÉTR  
du Pays des Nestes



Henri Forgues

Le Président du PÉTR  
du Pays des Coteaux



Bernard Verdier

## ANNEXES

A1/ Objectifs stratégiques, spécifiques et leurs fiches mesure.

A2/ liste non exhaustive à caractère indicatif des projets qui ont potentiellement vocation à être examinés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels sur la période 2018/2021 selon la gouvernance définie à l'article 10 du présent contrat, sous réserve de leur éligibilité aux dispositifs d'intervention en vigueur des différents partenaires cofinanceurs et de leur instruction par les services concernés.

A3/ convention-type de cofinancement de l'action économique entre la Région et la CCCP

## ANNEXE 1 : Objectifs stratégiques, spécifiques et leurs fiches mesure

<b>Enjeu partagé :</b> Atténuation et adaptation au changement climatique
<b>Objectif stratégique :</b> Accompagner la transition écologique et énergétique
<b>Fiche mesure M1 :</b> Structurer et valoriser les filières des énergies renouvelables
<b>Contexte général :</b> <p>Le territoire possède de nombreuses richesses et ressources naturelles à préserver et exploiter durablement. Des projets d'énergie alternative, privés ou publics, des acteurs locaux très impliqués, comme le monde associatif, conduisent déjà des actions très intéressantes qu'il convient de soutenir.</p> <p>1- <b>La filière « bois »</b>, la valorisation de cette ressource est une priorité notamment par la mise en œuvre d'actions inscrites dans différents programmes : charte forestière du Pays des Nestes, Plan développement des Massif etc. De nombreux projets sont en cours sur le territoire de valorisation de la ressource en bois, comme par exemple : l'extraction du bois en forte pente (projet Pyc'En Bois), la création d'un logiciel par satellite pour quantifier et analyser les parcelles et les peuplements disponibles (création de l'association Bois d'Occitanie), accompagnement des projets de valorisation du bois sous toutes ses formes (Forum économique et culturel de Lannemezan) ; mobilisation des acteurs forestiers privés afin de les regrouper et structurer une filière bois locale en lien avec les autres projets menés (bois d'œuvre, bois-énergie, bois-industrie, ...)</p> <p>2- <b>Soutenir les projets de production de nouvelles énergies:</b> la méthanisation, les microcentrales, l'hydrogène, le photovoltaïque, la géothermie sont des filières à développer face au changement climatique et permettre une économie locale sur le territoire. Il s'agit d'accompagner les projets permettant de nouvelles formes de productions d'énergies</p> <p>Cette mesure doit permettre d'affiner la connaissance de ces potentiels et d'expérimenter des actions en liens avec les conclusions des études. De nouvelles sources de production d'énergie peuvent être développées et promouvoir des actions innovantes sur le territoire créatrices d'emploi. Et aussi d'accompagner les porteurs de projets, d'animer les démarches territoriales ; comme par exemple : la charte forestière, les projets de coopération transfrontaliers (SUDOE), l'installation d'industriels, de transformateurs,.... Il convient</p> <p>Ce travail d'animation se fera avec la mobilisation de partenaires comme par exemple : les Communautés de Communes, Ad'Occ, l'ONF, la COFOR, le CRPF, le Conseil Départemental, le Conseil Régional, le Parc national des Pyrénées etc.)</p> <p><b>Objectifs de la mesure :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>❖ Favoriser une économie locale et circulaire autour du bois</li><li>❖ Structurer des filières bois : bois industries, bois énergie, bois d'œuvre</li><li>❖ Développer les filières locales de production d'énergies</li><li>❖ Soutenir les projets d'énergies nouvelles : méthanisation, hydrogène, microcentrale...</li><li>❖ Accompagner les démarches et projets d'économie solidaire</li></ul>

#### Contenu de la mesure :

- Etudes et diagnostics
- Prestations externes de conseils
- Événementiel (comme par exemple : forums, séminaires, journées thématiques, en lien avec les objectifs de cette fiche mesure)
- Investissements, travaux et aménagements ou toute autre dépense liée la valorisation des énergies renouvelables et/ou alternatives,
- création de plateforme spécifique comme par exemple : un outil d'estimation de la ressource, ou rapprochant la ressource locale du transformateurs et du consommateur, ou sur l'exemple du projet de plateforme d'évaluation du potentiel solaire du Parc national des Pyrénées ...),
- création d'outils numériques et de logiciels spécifiques (notamment dans le cadre de Bois d'Occitanie)

- **Maitres d'Ouvrages concernés** : EPCI, Communes, Privés (entreprises et associations) Consortiums (structure public-privé), SCOP, SCIC ...

- **Localisations spécifiques éventuelles** : sur le territoire Coteaux-Nestes, ou hors du territoire mais dans ce cas, le projet doit montrer un intérêt pour le territoire Coteaux-Nestes (ressource captée, transformation locale, etc.)

- **Critères de sélection des projets** : Le projet doit avoir au moins un des critères ci-dessous:

- ❖ favoriser l'action collective et l'organisation en réseau, favoriser l'équité, la cohésion sociale et les solidarités, avoir un effet structurant pour le territoire
- ❖ conforter un mode de développement durable, participer à l'aménagement du territoire
- ❖ renforcer la compétence, la réactivité et l'adaptabilité des acteurs

- **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre** : période 2018-2021

**Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 et Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** : nombre de parcelles de bois exploitées, nombre de projet permettant d'utiliser une ressource locale, implantation d'entreprises liées à la production d'énergie, logiciels et outils créés pour mobiliser une ressource locale, animation de la charte forestière du Pays des Nestes et mise en œuvre de son plan d'action

**Articulation avec** : la stratégie du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées « HaPy 2020-2030 », les programmes et Contrats régionaux : CPER (IV, V, convention de massif, Plan Garonne), Schémas stratégiques, Programmes Européens (FEDER, FEDER POI et FEADER hors LEADER -pour le bois) et les stratégies locales (SCoT et PLUi), TEPCV, charte forestière territoriale du Pays des Nestes, Plan de développement de Massif, Réserve Internationale de Ciel Etoilé, contrat territorial de bassin du Pays des Nestes (PPG et PAPI,..),

Partenaires : l'ADEME, le Conseil Régional Occitanie, le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, la Caisse des Dépôt et Consignations, l'Etat, ...

**Enjeu partagé :** Atténuation et adaptation au changement climatique

**Objectif stratégique :** Accompagner la transition écologique et énergétique

**Fiche mesure M2 :** Soutenir la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés

**Contexte général :**

Une des particularités de ce territoire est la qualité environnementale et la qualité architecturale de l'habitat traditionnel en terre crue et de montagne. Des constructions en matériaux locaux assez isolants mais énergivores. Face aux changements climatiques, les territoires doivent s'adapter, tout en tenant de leurs spécificités climatiques.

❖ **Les bâtiments publics et les logements**

Les bâtiments publics, et les logements souvent anciens, sont les premières cibles pour mettre en place des actions de rénovation énergétique. Le territoire Coteaux-Nestes accompagnera les collectivités (sensibilisation, montage de dossier, réunion d'information en lien avec le SDE) dans ces projets. Mais aussi pour la réhabilitation de bâtiments publics inoccupés afin de mieux répondre aux besoins d'aujourd'hui en termes de logements et favoriser des travaux de rénovation énergétique en utilisant des matériaux locaux : comme par exemple le bois, le solaire, ...

❖ **Les démarches territoriales**

Une sensibilisation doit être menée sur l'ensemble du territoire auprès du plus grand nombre d'acteurs sur les économies d'énergie. Afin de réduire la précarité énergétique et permettre d'utiliser des ressources locales dans la filière énergie (mesure précédente) : le bois, les déchets carbonés, le solaire, et notamment pour la création de réseaux de chaleur à différentes échelles et équipement en chaudière à bois (habitat collectif, milieu urbain, ...)

Le territoire Coteaux-Nestes soutiendra les démarches territoriales liées à l'habitat avec une maîtrise d'ouvrage publique et/ou privée : OPAH, PIG, etc.

**Objectifs de la mesure :**

- ❖ Réduire les dépenses énergétiques des bâtiments
- ❖ Limiter la précarité énergétique
- ❖ Développer les filières locales de production d'énergies
- ❖ Favoriser la réhabilitation des logements et des bâtiments inoccupés
- ❖ Accompagner les travaux sur l'habitat privé et public

**Contenu de la mesure :**

Etudes, pour l'évaluation et la réalisation des travaux à réaliser, sensibilisation et communication dans le cadre du développement des énergies renouvelables coopératives et citoyennes, réalisation de travaux de rénovation, de réhabilitation, d'isolation, de chauffage, construction de bâtiments HQE, ou toute autre dépense liée à l'efficacité énergétique.

**Maitres d'Ouvrages concernés :** EPCI, Communes, Privés

**Localisations spécifiques éventuelles :** les opérations doivent être menées sur le territoire Coteaux-Nestes, et pourront être en lien avec des démarches à une autre échelle (par exemple départementale ...)

**Critères de sélection des projets :** Le projet doit avoir au moins un des critères ci-dessous:

- favoriser l'action collective et l'organisation en réseau
- avoir un effet structurant pour le territoire, ou y contribuer
- conforter un mode de développement durable
- participer à l'aménagement du territoire et à son développement durable
- renforcer la compétence, la réactivité et l'adaptabilité des acteurs

**Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :** période 2018-2021

**Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 et Indicateurs de suivi et mode d'évaluation :**

- nombre de bâtiments publics rénovés,
- nombre de projet permettant de mobiliser de la ressource locale,
- démarche territoriale lancée, et/ou nombre de démarche collective
- réseaux de chaleur créés
- nombre de nouveaux logements adaptés aux besoins
- nombre de projets à performance énergétique

**Articulation avec :** la stratégie de l'ADEME, du Conseil Régional Occitanie, du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, les programmes et Contrats régionaux (CPER, CPIER), Schémas stratégiques (SRDEII), Programmes Européens (FEDER) et les stratégies d'aménagement locales (SCoT et PLUi), TEPCV, ...

**Partenaires :** l'ADEME, Conseil Régional Occitanie, Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, Syndicat D'Electrification des Hautes-Pyrénées (SDE), l'ADAC, Caisse des Dépôt et Consignations, l'ANAH, etc...

<b>Enjeu partagé :</b> Atténuation et adaptation au changement climatique
<b>Objectif stratégique :</b> Accompagner la transition écologique et énergétique
<b>Fiche mesure M3:</b> Préserver les principaux éléments patrimoniaux (architecturaux et naturels) et en particulier ceux liés aux ressources en eau - <b>Spécificité du PETR du Pays des Coteaux -</b>
<p><b>Contexte général :</b> Le territoire du Pays des Coteaux est marqué par la forte présence de l'eau et jalonné d'éléments patrimoniaux tant naturels que bâtis qui y sont liés. De l'arbre à la fontaine, en passant par les moulins, le patrimoine vernaculaire, le Canal de la Neste, les retenues collinaires de piémont assurant la continuité et la salubrité de l'eau et son développement économique, les zones humides, les réserves naturelles... tous ces éléments patrimoniaux méritent protection et valorisation. Une attention particulière sera portée sur les rivières, zone Natura 2 000 et zones humides. Dans le cadre du développement durable, des actions de sensibilisation et de découverte seront menées en partenariat avec la Maison de la Nature 65. La Maison de la Nature 65 assurant en partenariat avec le PETR des Coteaux la gestion du lac Natura 2000 site de Puydarrieux.</p> <p><b>Objectifs de la mesure :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Préserver et valoriser les zones naturelles et la biodiversité associée</li> <li>❖ Préserver et valoriser les espaces naturels emblématiques</li> <li>❖ Accompagner les pratiques pour préserver la ressource hydrique</li> <li>❖ Développer les partenariats publics privés</li> </ul> <p><b>Contenu de la mesure :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudes et diagnostics,</li> <li>- Actions de sensibilisation,</li> <li>- Aménagement pour l'accueil des visiteurs</li> <li>- Equipements de protection et de découverte environnementale</li> <li>- Travaux de restauration de berges et forêt rivulaire</li> <li>- Travaux / aménagement permettant d'assurer la continuité écologique des cours d'eaux et Zones humides...</li> </ul> <p><b>Maitres d'Ouvrages concernés :</b> EPCI, Communes, Groupements, Associations</p> <p><b>Localisations spécifiques éventuelles :</b> les opérations doivent être menées sur le territoire du Pays des Coteaux</p> <p><b>Critères de sélection des projets :</b> Le projet doit avoir au moins un des critères ci-dessous:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• favoriser l'action collective et l'organisation en réseau</li> <li>• avoir un effet structurant pour le territoire, ou y contribuer</li> <li>• conforter un mode de développement durable</li> <li>• participer à l'aménagement du territoire et à son développement durable</li> </ul> <p><b>Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :</b> période 2018-2021</p> <p><b>Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 et Indicateurs de suivi et mode d'évaluation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre d'éléments patrimoniaux mis en valeur</li> <li>- nombre de projet d'aménagement réalisé</li> <li>- nombre de démarche collective mise en place</li> </ul> <p><b>Articulation avec :</b> Plan d'intervention pour l'eau de la Région Occitanie, Stratégie du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, les Programmes Européens (FEDER et FEADER : notamment le LEADER Coteaux-Nestes ) et les stratégies d'aménagement locales.</p>

**Enjeux partagés :** 1- Atténuation et adaptation au changement climatique

2- Un nouveau mode économique diffus et durable

**Objectif stratégique :** Soutenir l'agriculture et les productions locales

**Fiche mesure M4 :** Soutenir l'agriculture locale, de la production à la consommation : installation, productions, transformation, commercialisation et promotion

**Contexte général :**

Le Conseil Régional a fait de l'Alimentation une grande cause régionale, en 2018 une importante concertation est menée afin de faire émerger les enjeux du futur plan alimentation. Il aura notamment pour objectifs de favoriser la mise en place progressive d'un cercle vertueux de reconquête de la relation entre consommateurs et producteurs locaux ; permettre au plus grand nombre, (foyers à faible revenu, foyer en situation d'insécurité alimentaire) de disposer d'une alimentation de qualité, saine et équilibrée, à des prix socialement acceptables ; structurer et développer les filières économiques de proximité, en adaptant la production locale à la demande régionale et en favorisant des prix plus rémunérateurs pour les producteurs ; de renforcer les achats effectués par les lycées en matière de restauration collective en faveur de l'achat local et bio ; de préserver l'environnement et favoriser la transition énergétique. En lien avec les priorités et enjeux régionaux ; le territoire Coteaux-Nestes souhaite y contribuer en :

- soutenant le **développement d'une alimentation de qualité**, telle que définie par tous les acteurs. Grâce d'une part, avec la structuration des filières (AOC pour le Porc Noir, Châtaigne des Pyrénées, Poule Gasconne etc.), et d'autre part, grâce à la structuration d'un réseau d'acteurs. En effet, plusieurs associations de producteurs-consommateurs ont mis en place des chartes qualité (Paysans des Baronnie, Croquez Local, Cizos, ...). Cette fiche-mesure doit accompagner les acteurs du territoire à poursuivre ces démarches qualité, et favoriser l'émergence de projets favorisant par exemple : la transmission des exploitations, l'installation de nouveaux exploitants agricoles qui s'inscrivent dans une démarche d'agriculture de qualité.

- accompagnant la **diversification de l'agriculture** avec notamment l'agritourisme. Les acteurs locaux doivent développer ces démarches de diversification et permettre le maintien d'une agriculture de proximité. Ceci en utilisant de nouveaux outils notamment le numérique, et en se fédérant autour de projets collectifs et multisectoriels. Les PETR accompagneront en ce sens les collectivités et les acteurs privés.

- soutenant les **productions locales, leur transformation et leur commercialisation sur le territoire**. De mettre en avant les démarches de qualité, et/ou collectives, dans une logique ce circuit-court est un des défis à relever pour les prochaines années sur le territoire Coteaux-Nestes.

- permettant **des démarches collectives** (Coopératives d'utilisation de matériel agricole ou CUMA, associations de producteurs, estives en gestion collective, etc.), le territoire soutiendra les projets collectifs de mutualisation pour la production, la transformation, la commercialisation ou la promotion des productions locales.

- accompagnant et mettant en œuvre des **Projets Alimentaires de Territoire** : le PETR du Pays des Nestes porte un PAT et le PETR du Pays des Coteaux accompagnera la Maison de la Nature dans son PAT. Il s'agira de fédérer les acteurs publics et privés pour des projets collectifs porteurs de valeur ajoutée. De mutualiser des actions par exemple de création de boutiques de produits locaux, d'une communication de promotion des productions locales et de qualité, de sensibiliser à une autre forme d'agriculture qualitative et labellisée. Et mettre en cohérence les démarches sur l'ensemble du territoire. En effet, l'élaboration des PAT doit fédérer l'ensemble des acteurs

déjà impliqués dans les actions menées jusque là autour d'un projet commun. Les projets en cours d'élaboration définiront des plans d'action qui seront mis en œuvre dès 2019 et dans les 3 années à venir.

**Objectifs de la mesure :**

- ❖ Soutenir l'agriculture de qualité
- ❖ Favoriser l'implantation de nouveaux agriculteurs et la transmission
- ❖ Structurer les filières de production, de transformation et de commercialisation des productions locales
- ❖ Conduire des actions spécifiques, notamment pour l'apiculture
- ❖ Soutenir les démarches innovantes et/ou collectives
- ❖ Préserver l'environnement

**Contenu de la mesure :**

- Etudes et/ ou prestations externes,
- Création et organisation d'événementiel (éduc-tour, agritourisme,..)
- création, extension, requalification et équipement des lieux de commercialisation : boutiques de produits locaux, points de vente collectifs, banques réfrigérées, véhicules de transports adaptés (venaison, ...), boutiques de produits locaux, points de vente collectifs, ...
- création, extension, requalification et équipement des lieux de production ou transformation : ateliers, légumeries, CUMA, ...

**Maitres d'Ouvrages concernés :** Collectivités, PETR, Communes, Privés, exploitants agricoles, associations ou groupements de producteurs et/ou de consommateurs

**Localisations spécifiques éventuelles :** l'opération doit être menée sur le territoire Coteaux-Nestes et/ou impliquer des acteurs locaux

**Critères de sélection des projets :** Le projet doit avoir au moins un des critères ci-dessous:

- Valoriser les productions locales
- Favoriser l'action collective et la mise en réseau
- Avoir un effet structurant pour le territoire
- Renforcer la compétence, la réactivité et l'adaptabilité des acteurs

**Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :** période 2018-2021

**Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et indicateurs de suivi et mode d'évaluation :**

- nombre d'actions collectives menées,
- nombre de projets multi-partenarial et nombre de partenaires impliqués
- nombre de projets multi-sectoriels
- nombre de partenariat public-privé engagé,
- évolution de la consommation des produits locaux sur le territoire,
- montant des investissements réalisés

**Articulation** avec les programmes Nationaux (Plan National de l'Alimentation), Régionaux (Occitanie 2040, politique de l'alimentation, ...) Départementaux (HaPy 2020-2030, HaPy Saveurs, ...) Programmes Européens (de coopération (FEDER), le FEADER et notamment le LEADER Coteaux-Nestes,) et les stratégies d'aménagement locales (notamment le SCoT et le PLUi), les TEPCV, ...

**Partenaires :** la DRAAF, le Conseil Régional Occitanie, le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, le GAB65, le CPIE65, la Fédération des SCoTs, la SAFER, Caisse des Dépôt et Consignations ...

**Enjeu partagé : L'attractivité du territoire**

**Objectif stratégique : Soutenir un développement économique et touristique du territoire**

**Fiche mesure M5 : Développer le tourisme et encourager sa diversification**

**Contexte général :**

Les revenus des activités touristiques devraient progresser d'ici 2040 notamment sur les zones de montagne. Cette dynamique doit s'étendre à l'ensemble du territoire Coteaux-Nestes.

Les **investissements doivent donc être soutenus**, que ce soit pour améliorer les équipements existants ou créer de nouvelles infrastructures.

Et ce, en lien avec d'une part, les politiques régionales Grands Sites Occitanie (pour le Site *Pyrénées Aure Louron*, avec notamment : améliorer la qualité de l'accueil, renforcer l'offre touristique autour des patrimoines et des valeurs identitaires du site (actions liées au patrimoine, aux activités de nature et les aménagements visant au bien-être) et développer les partenariats)

Et d'autre part, avec les politiques départementales des pôles touristiques au nombre de 3 sur le territoire Coteaux-Nestes, comme évoqué dans le présent Contrat.

La **diversification des activités** avec un développement tout au long de l'année doit être amplifiée. Face aux évolutions climatiques, le secteur du tourisme ne plus uniquement se concentrer sur une offre « hiver ». Au travers de cette mesure, il s'agit d'accompagner la démarche des pôles touristiques sur l'ensemble du territoire, et de répondre aux enjeux actuels et de diversifier l'offre touristique : tourisme de nature, tourisme social, tourisme 4 saisons, les multi activités de découverte, la pratique des sports de pleine nature.

Pour cela il est indispensable **d'adapter des structures existantes**, de renforcer des équipements, de les adapter et de développer de nouveaux projets.

Au nord du territoire, il s'agira **d'affirmer la qualification du territoire** sur un positionnement de tourisme doux, en lien avec la stratégie du pôle touristique Coteaux – Nestes – Baronnies – Barousse. Le développement touristique et sa diversification doit être pensé en lien avec les stratégies d'aménagement qu'elles soient de niveau national, ou local et intégrer les priorités des acteurs locaux. Ceci afin de permettre un développement économique touristique du territoire : pour la valorisation des sites et activités permettant un tourisme environnemental et de pleine nature en utilisant des mobilités douces, comme par exemple la randonnée, le vélo, le vélo à assistance électrique, le vtt, le trail, le parapente, la montgolfière, ...)

**Objectifs de la mesure :**

- ❖ Soutenir les stratégies *Grands Sites Occitanie* et les *pôles touristiques* du Conseil Départemental
- ❖ Développement des structures touristiques existantes
- ❖ Restauration et mise des sites naturels et culturels emblématiques et les préserver
- ❖ Accompagner la diversification touristique : tourisme de nature, agricole-tourisme, ...
- ❖ Mettre en place une promotion mutualisée de l'offre touristique au nord du territoire
- ❖ Soutenir des aménagements durables et adaptés,
- ❖ Limiter l'impact de la fréquentation sur des sites à forte affluence
- ❖ Favoriser la professionnalisation des acteurs (sensibilisation)
- ❖ Accompagnement pour la requalification des structures d'accueil
- ❖ Améliorer la visibilité du territoire via le numérique
- ❖ Rendre le territoire Coteaux- Nestes plus accessible (visites virtuelles...)

**Contenu de la mesure :**

- Etudes, prestations externes (par exemple de conseils, ...)
- Création d'outils de communication numérique et intégration réseaux sociaux,
- Création, réhabilitation et aménagement des structures d'accueil, ou tout autre type d'équipement structurant pour le territoire et le développement de produits touristiques : thermalisme, neige, 4 saisons, chasse, pêche, équitation, préhistoire ...)
- Soutien aux activités touristiques innovantes, produits hiver, produits touristiques 4 saisons,
- soutien à l'évènementiel, communication et sensibilisation
- dépenses spécifiques liées à l'innovation

**Maitres d'Ouvrages concernés :** Collectivités, Communes, Privés, offices de tourisme, associations et groupements

**Localisations spécifiques éventuelles :** les opérations devront être situées sur le territoire Coteaux-Nestes.

**Critères de sélection des projets :** Le projet doit avoir au moins un des critères ci-dessous:

- ❖ Permettre l'aménagement durable des sites
- ❖ Favoriser la qualification des investissements réalisés
- ❖ Favoriser l'action collective et la mise en réseau
- ❖ Renforcer la compétence des socio-professionnels
- ❖ Être innovant pour un tourisme durable : dans l'opérationnalité, le montage financier

**Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :** période 2018-2021

**Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et indicateurs de suivi et mode d'évaluation :**

- nombre de projets innovants en matière de tourisme durable,
- nombre de projet participant à la diversification de l'offre touristique
- évaluation de la qualité de l'accueil toute saison
- diversification de l'offre touristique
- nombre de projet multi-sectoriel
- nombre d'outil collectif de promotion créés

**Articulation** avec les programmes Nationaux, Régionaux (SRADDET « Occitanie 2040 », politique des grands Sites Occitanie, Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs, ...), Départementaux HaPy 2020-2030, Programmes Européens (FEDER et FEADER (notamment LEADER pour la qualité des hébergements touristiques, la valorisation des sites naturels, la mise en réseaux des acteurs, valorisation de l'offre..., )et les Schémas stratégiques et les stratégies d'aménagement locales (le SCoT et le PLUi), les TEPCV, ...

**Partenaires :** HPTE, le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, le Comité Régional du tourisme, les sites touristiques, le Conseil Régional Occitanie, les offices de tourisme de station et les Communautés de Communes, Caisse des Dépôt et Consignations ...

## Enjeu partagé : L'attractivité du territoire

**Objectif stratégique :** Soutenir un développement économique et touristique du territoire, basé sur la complémentarité

**Fiche mesure M6 :** Accompagner la diversification des activités économiques dans une logique transversale durable et de proximité (ressources, savoirs faire locaux et activités non délocalisable)

### Contexte général :

Le tourisme est le secteur d'activité fort pour le sud du territoire, toutefois, d'autres secteurs (industriel, artisanal, ...) sont présents et contribuent à l'attractivité du territoire.

Le défi à relever au travers cette fiche-mesure est de permettre de soutenir les autres secteurs économiques comme par exemple le **secteur industriel, l'artisanat, ou les entreprises locales du tertiaire**, et notamment : soutenir la croissance des entreprises dans leur programme de développement et de création d'emplois, de favoriser l'attractivité du territoire pour l'implantation de nouvelles entreprises nationales ou internationales et de renforcer l'ancrage territorial de nos entreprises.

Le territoire veut favoriser l'implantation ou l'extension des entreprises, proposer des services et des espaces adaptés.

L'accueil des entreprises ayant des projets innovants (par exemple l'aquaponie ou dans le secteur agro-alimentaire, des énergies...).

La stratégie du territoire Coteaux-Nestes est de renforcer la dynamique économique, pour rendre le territoire attractif donc sans endommager les ressources.

En utilisant le numérique à tous les niveaux : en partant d'une meilleure visibilité sur le web, en incluant l'intelligence artificielle dans les projets, en favorisant la présence des acteurs économiques sur les réseaux sociaux, et en faisant émerger des projets où le numérique occupe la place centrale du projet (par exemple pour l'e-tourisme, la mise en place de laboratoire de fabrication ou « FabLab », ...).

### Objectifs de la mesure :

- ❖ Promouvoir le territoire auprès des acteurs économiques extérieurs avec des outils numériques adaptés
- ❖ Favoriser la professionnalisation des acteurs (sensibilisation)
- ❖ Favoriser l'implantation de nouvelles entreprises
- ❖ Améliorer la visibilité du territoire via le numérique
- ❖ Créer des espaces dédiés au développement économique (comme par exemple : cluster, télétravail, hôtels d'entreprises, etc.)
- ❖ Soutenir l'artisanat

### Contenu de la mesure :

- études, prestations de conseils, d'accompagnement au développement,
- réalisation de schémas stratégiques,
- investissements et travaux pour la création d'hôtels d'entreprises, de zones d'activités économiques, de conciergeries de village, de tiers-lieux ou zones de télétravail, l'extension, la requalification et l'aménagement des structures existantes,
- outils numériques spécifiques en lien avec le développement de l'entreprise et son évolution,
- création ou extension d'établissements, de diversification de la production,
- dépenses liées à la création de nouveaux produits, aménagement immobiliers,
- accompagnement à l'amélioration de la protection de l'environnement au-delà des normes européennes en vigueur ou d'anticipation d'une future norme

**Maitres d'Ouvrages concernés :** Collectivités, Communes, Privés

**Localisations spécifiques éventuelles :** les opérations devront se trouver sur le territoire Coteaux-Nestes

**Critères de sélection des projets :** Le projet doit avoir au moins un des critères ci-dessous :

- participer au développement économique du territoire
- permettre l'implantation de nouvelles entreprises
- favoriser l'émergence d'entreprises ayant des projets innovants
- permettre de répondre aux besoins des entreprises
- participer à une meilleure visibilité du territoire pour l'accueil des entreprises
- favoriser les actions de mutualisation
- contribuer à des démarches collaboratives

**Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :** période 2018-2021

**Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et indicateurs de suivi et mode d'évaluation :**

- nombre de nouvelles entreprises implantées
- nombre d'espaces économiques créés (FabLab, hôtels d'entreprises, clusters, ...)
- nombre de projets innovants utilisant le numérique
- nombre de projet participant à un meilleure visibilité du territoire
- évaluation de la qualité de l'accueil des entreprises
- nombre d'action de mise en réseau des acteurs économiques

**Articulation** avec les programmes Nationaux, Régionaux, Départementaux, Programmes Européens, et Schémas stratégiques et les stratégies d'aménagement locales (SCoT et PLUi), TEPCV, ...

**Partenaires :** le Conseil Régional Occitanie (Banque des Territoires, service économique de la région, Ad'Occ...), la CCI et la CMA des Hautes-Pyrénées, le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées selon les secteurs économiques concernés, EDF, Caisse des Dépôt et Consignations, etc...

**Enjeu partagé : L'attractivité du territoire**

**Objectif stratégique : Œuvrer à l'attractivité résidentielle et à l'activité présentielle du territoire**

**Fiche mesure M 7 : Poursuivre le développement et la valorisation des Bourgs – Centres**

**Contexte général :**

Le territoire Coteaux-Nestes est caractérisé par un maillage de bourg-centre, qui rassemblent de nombreux services et permettent aux habitants de répondre à leurs besoins avant de devoir se rendre dans des pôles urbains plus éloignés et plus grands.

Cette organisation spatiale, notamment sur le Pays des Coteaux trouve son ancrage dans l'histoire médiévale qui compte deux Bastides (Tournay et Trie sur Baïse) et un Castelnau (Castelnau-Magnoac) avec un vocation commerciale affirmée. Cette référence historique est l'illustration du dynamisme commercial de ce territoire rural ; territoire en constante évolution, qui a besoin de trouver le juste équilibre entre un développement économique des commerces et services et la préservation et l'adaptation de son architecture aux exigences de la clientèle d'aujourd'hui.

De plus, la population vieillissante du territoire et les spécificités montagne et rural, font que le rôle de ces centre-bourg est indispensable au maintien des populations sur le territoire.

La requalification des centre-bourgs comme lieux de vie est essentielle pour le territoire Coteaux-Nestes.

En lien avec le dispositif régional «Bourg-Centre » permettant de maintenir et renforcer ces bourg-centre, le territoire Coteaux-Nestes doit permettre à ces bourgs de prendre de l'ampleur en devenant des relais aux agglomérations environnantes (Tarbes notamment). Pour cela, le territoire Coteaux-Nestes soutiendra tous les projets qui souhaitent s'inscrire dans ce dispositif de valorisation de qualité de vie.

Les 14 communes éligibles au dispositif sont : Trie-sur-Baïse, Castelnau-Magnoac, Tournay, Pouyastruc Capvern, Lannemezan, Galan, La Barthe de Neste, St-Laurent de Neste, Loures-Barousse, Arreau, St Lary-Soulan, Bordères-Louron et Vielle Aure.

**Objectifs de la mesure :**

- ❖ Permettre aux communes éligibles d'émarger au dispositif
- ❖ Assurer une présence des services satisfaisante, de qualité et accessible
- ❖ Renforcer la qualité de vie des habitants et du cadre de vie
- ❖ Maintenir les populations sur le territoire
- ❖ Préserver la qualité environnementale et patrimoniale
- ❖ Maintenir un tissu commercial de qualité

**Contenu de la mesure :**

Dépenses d'investissements liés aux projets des communes retenue dans le dispositif bourg-centre et relevant des thématiques suivantes :

- **qualification du cadre de vie** : valorisation des entrées de ville, des espaces publics, du patrimoine, des façades situées dans le cœur de ville, aménagements paysagers, ...

- **habitat** : création de logements sociaux, résorption de la vacance, lutte contre l'habitat indigne ou dégradé, lutte contre la précarité énergétique, création de logements partagés (ex : maintien des personnes âgées en centre bourg), ...

- **offre de services à la population** dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports et des loisirs, d'adaptation des équipements pour les personnes en situation de handicap, ...

- **mobilité** : maillage de cheminements doux, intermodalité, halles, installation de nouvelles activités artisanales, d'entreprises du patrimoine vivant ou de services aux entreprises, qualification des

infrastructures d'accueil des entreprises, tiers lieux, espaces collaboratifs, accompagnement des entrepreneurs à la création de leur offre numérique, développement de la Silver économie, ...

-**culture, patrimoine et tourisme** : restauration et valorisation du patrimoine, équipements favorisant la pratique et la diffusion artistique, mise en réseau et mutualisation, qualification de l'offre d'hébergement, des lieux de visite, ...

- **environnement** : rénovation énergétique, développement des énergies renouvelables, ...

**Maitres d'Ouvrages concernés** : collectivités, communes, acteurs privés (association et entreprises)

**Localisations spécifiques éventuelles** : seules les communes éligibles sont concernées par cette fiche-mesure

**Critères de sélection des projets** : les candidatures doivent prendre en compte un aménagement du territoire prospectif et considérer les critères donnés par le Conseil Régional sur le dispositif, associer les partenaires qui pourront contribuer à l'élaboration des candidatures et aux projets inclus aux démarches.

- **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre** : période 2019-2021

**Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et indicateurs de suivi et mode d'évaluation :**

- nombre de candidature déposées
- nombre de projets réalisés dans le cadre du dispositif
- nombre d'études réalisées
- montant des investissements réalisés
  
- nombre de commerces créés ou maintenus
- nombre de nouveaux habitants dans ces communes

**Articulation avec** les Schémas stratégiques régionaux (Occitanie 2040) et les stratégies d'aménagement locales (SCoT et PLUi), les TEPCV, les programmes européens (notamment le programme LEADER Coteaux-Nestes) ...

**Partenaires** : les services de l'Etat, l'ADAC, le CAUE des Hautes-Pyrénées, la Communauté de Communes de la commune concernée, le PETR de la commune concernée, le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, le Conseil Régional Occitanie, la CCI des Hautes-Pyrénées, la CMA des Hautes-Pyrénées...

**Enjeu partagé :** L'attractivité du territoire

**Objectif stratégique :** Œuvrer à l'attractivité du territoire

**Fiche mesure M 8 :** Maintenir et développer l'offre de services de proximité

**Contexte général :**

Le territoire Coteaux-Nestes doit anticiper les besoins à venir des populations. Les projections démographiques à 2040 montrent que la croissance démographique devrait s'amplifier, l'évolution de la structure par âge traduit un vieillissement marqué de la population (au sud plus qu'au nord) et un solde migratoire qui devrait s'accroître avec un accueil de familles avec enfants. De plus, près de 35% des actifs locaux sortent quotidiennement du territoire pour aller travailler. Le territoire est un lieu de résidence forte. Cette économie résidentielle peut se développer grâce à la qualité et la diversité des services qu'il propose et qui en font un territoire vivant.

Dans ce contexte, les actions autour des services de proximité, et des services en général, répondant aux premiers besoins des habitants, des services de santé et autour de la silver-économie, du logement, des grands équipements culturels et sportifs doivent être maintenues.

La structuration de l'offre de services et le dynamisme associatif est un véritable atout qu'il faut préserver, voire développer, sur l'ensemble du territoire. Certains équipements sportifs (centre aquatiques, piscines, salle de conférences, salle de réception tout publics équipés pour des visioconférences, des projections, tiers-lieux et salle de télétravail etc...) ont besoin d'être modernisés ou créés afin de répondre à la demande des utilisateurs et de garantir l'attractivité résidentielle.

L'objectif est aussi de limiter l'utilisation de la voiture et de maintenir la population sur le territoire par la mise en place d'actions envers la petite-enfance, la famille, les jeunes, et l'emploi via notamment en favorisant le télétravail, ou par exemple par la création de maisons de services aux publics, mise en place de conciergeries de village ...

**Objectifs de la mesure :**

- ❖ Maintenir une offre de services de proximité
- ❖ Permettre un accès aux services pour tous
- ❖ Attirer de nouvelles populations et maintenir celles déjà présentes
- ❖ Créer de nouveaux services et de nouveaux équipements
- ❖ Développer les partenariats entre les acteurs publics et le tissu associatif

**Contenu de la mesure :**

- Etudes, prestations externes,
- équipements numériques,
- création d'équipements innovants, comme par exemple des tiers-lieux, des équipements sportifs, culturels à performance énergétique, espaces partagés, ...
- travaux d'accessibilité,
- sécurisation et requalification des espaces publics

**Maitres d'Ouvrages concernés :** Collectivités, Communes,

**Localisations spécifiques éventuelles :** les opérations réalisées sur le territoire Coteaux-Nestes.

**Critères de sélection des projets :** Le projet doit avoir au moins un des critères ci-dessous :

- permettre de maintenir (ou créer un nouveau) un service
- favoriser la cohésion sociale et les solidarités
- avoir un effet structurant pour le territoire
- contribuer au tissu économique du territoire
- améliorer le cadre de vie des habitants et des visiteurs
- favoriser le maintien des populations locales
- permettre d'attirer de nouvelles populations

**Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :** période 2019-2021

**Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et indicateurs de suivi et mode d'évaluation :**

- nombre de services maintenus,
- nombre de nouveaux services créés,
- évaluation de qualité de vie des habitants
- nombre de nouveaux habitants
- montant des investissements réalisés

**Articulation avec** les Schémas stratégiques régionaux (Occitanie 2040) et les stratégies d'aménagement locales (SCoT et PLUi), les TEPCV, les programmes européens (notamment le programme LEADER Coteaux-Nestes) ...

**Partenaires :** le Conseil Régional Occitanie, la CCI des Hautes-Pyrénées, le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, l'Etat, l'ADAC, le GIPE65, l'EREF, la CAF, les Relais d'Assistants Maternelle, les hôpitaux de Lannemezan, les professionnels de santé, l'Association des Familles Rurales, les collectivités...

**Enjeu partagé :** L'attractivité du territoire

**Objectif stratégique :** Œuvrer à l'attractivité du territoire

**Fiche mesure M 9 :** Valoriser et promouvoir le patrimoine naturel et culturel, matériel et immatériel

**Contexte général :**

Avec la mise en œuvre et l'animation de 2 Projets Culturel de Territoire le PETR du Pays des Nestes connaît une forte dynamique en matière culturelle sur territoire.

Le territoire Coteaux-Nestes fort d'un tissu associatif très actifs comme par exemple : le Lalano, l'école de musique ADAC, les associations locales d'arts vivants, les festivals le Pays d'art et d'histoire des vallées d'Aure et du Louron, et possèdent des équipements structurants (comme la Maison Du Savoir de St-Laurent de Neste), qu'il est important de maintenir en bon état d'usage et de les adapter aux nouvelles formes de diffusion culturelle.

Il est indispensable pour le territoire Coteaux-Nestes de disposer d'équipements structurants, de poursuivre son animation et permette l'émergence de nouveaux projets sur le territoire dans le secteur culturel.

Le territoire regorge également de richesses patrimoniales naturelles, il est nécessaire de les valoriser et de soutenir des aménagements de modernisation des sites naturels et culturels (gouffre d'Esparros, Grottes de Gargas, site de Nestploria, grottes de Labastide,). Le territoire possède de nombreux sites naturels qu'il convient d'équiper afin de les rendre attractif et d'y développer des aménagements pour les faire découvrir au grand public (lacs, forêts, ...)

L'animation pour maintenir une dynamique culturelle vivante, et des aménagements autour de sites naturel d'intérêt patrimonial sont indispensables au maintien des populations et favorisent l'attractivité du territoire.

**Objectifs de la mesure :**

- ❖ Maintenir la dynamique culturelle
- ❖ Soutenir les projets des acteurs culturels locaux
- ❖ Valoriser le patrimoine naturel et culturel
- ❖ Faire découvrir le patrimoine immatériel
- ❖ Rendre la culture sous toutes ses formes, accessible à tous
- ❖ Maintenir des équipements modernes et de qualité

**Contenu de la mesure :**

- Etudes, accompagnement à la création, la diffusion, le soutien aux actions culturelles sous toutes leurs formes.
- Les investissements pour les équipements structurants culturels et/ou de valorisation culturelle : structures d'accueil, de création culturelle (résidence, ...), équipement pour la diffusion (arts vivants, arts plastiques, ...). Les travaux d'aménagement de site les équipements innovants, les formes de communication innovantes, et la signalétique

**Maitres d'ouvrages concernés :** Collectivités, Communes, Privés (associations, entreprises, ...)

**Localisations spécifiques éventuelles :** les opérations devront se trouver sur le territoire Coteaux-Nestes

**Critères de sélection des projets :** Le projet doit avoir au moins un des critères ci-dessous :

- favoriser la cohésion sociale et les solidarités

- favoriser l'émergence de nouveaux projets culturels
- contribuer à la valorisation du patrimoine local immatériel ou matériel
- avoir un effet structurant pour le territoire
- contribuer au tissu culturel du territoire
- améliorer l'accès à la culture pour tous
- favoriser le maintien des populations locales
- permettre d'attirer de nouvelles populations
- favoriser des projets multi-sectoriel (comme par exemple des projets liant la culture et le développement économique, la culture et les services, la culture et le handicap...)
- contribuer à la diffusion culturelle
- soutenir les actions autour de la lecture et du livre

**Calendrier prévisionnel de mise en œuvre : période 2018-2021**

**Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et indicateurs de suivi et mode d'évaluation :**

- nombre d'événements culturels sur la période,
- nombre de nouveaux équipements culturels,
- nombre d'équipements modernisés
- nombre de sites valorisés
- évaluation de l'accompagnement des acteurs culturels
- nombre de projets menés pour la valorisation du patrimoine immatériel

**Articulation avec** les programmes nationaux, la politique régionale en matière culturelle (Grand Site, valorisation du patrimoine matériel et immatériel, diffusion artistique, Lecture publique, ...) les politiques départementales (soutien aux associations, soutien aux actions cantonales, ...) les Programmes Européens et notamment le LEADER Coteaux-Nestes , les Schémas stratégiques et les stratégies d'aménagement locales (le SCoT et le PLUi), ...

**Partenaires** : le Conseil Régional Occitanie, le Conseil Départemental, l'ADAC, HPTE, le réseau des bibliothèques départementales, le Pays d'art et d'histoire, Monuments Historiques de France ...

**Enjeu partagé : L'attractivité du territoire**

**Objectif stratégique : Œuvrer à l'attractivité résidentielle et à l'activité présentielle du territoire**

**Fiche mesure M 10 : Accompagnement à la structuration de l'espace : améliorer le cadre de vie et structurer la cohérence territoriale**

**Contexte général :**

Le territoire Coteaux-Nestes souhaite travailler sur la structuration de son espace afin de répondre aux besoins des populations existantes (permanentes et touristiques). Il s'agit de renforcer les aménagements des cœurs de villages, faciliter leur accès et les rendre attractif : par des aménagements spécifiques (zone d'accueil des camping-cars), embellissements des entrées et sorties de village et des lieux publics par la rénovation ou la création de lieux publics de rencontres où toutes les générations pourront s'y retrouver, et utiliser ces espaces.

Le stationnement doit être réfléchi et les déplacements adaptés et sécurisés au cœur des villages afin de rendre le territoire attractif et favoriser l'accueil de nouveaux habitants ou des touristes.

Ceci afin de préserver l'environnement, et limiter les gaz à effet de serre, permettre de maintenir un cadre de vie agréable. Il s'agit d'encourager l'utilisation des vélos électriques, des vélos ou vtt, la marche à pieds ou tout autre mode de déplacements innovant et qui ne fait pas intervenir de véhicules à moteurs. Le territoire soutiendra la création de voies spécifiques (par exemple : la création de voies vertes, de pistes cyclables et/ou piétonnes, ...) aménagées et sécurisées.

**Objectifs de la mesure :**

- ❖ Renforcer la sécurité des déplacements dans les villages
- ❖ Embellir les cœurs de village, les entrées et les sorties
- ❖ Créer des zones de rencontres intergénérationnels en cœur de village
- ❖ Favoriser l'arrivée de nouveaux habitants
- ❖ Favoriser les déplacements doux, politique nationale

**Contenu de la mesure :**

Etudes, prestations externes, mise en œuvre de schéma de déplacements doux, de plan de mobilité douce, création et aménagements de voies vertes, pistes cyclables, et création de pôle d'échanges multimodaux.

Aménagements des espaces publics : espaces de loisirs, zones d'échanges intergénérationnelles, et toute autre projet favorisant l'amélioration du cadre de vie, de la cohésion sociale et du vivre ensemble.

Dépenses d'investissements de mise en valeur des entrées et sortie de village, aménagements liés à la sécurité des zones piétonnes ou cyclables, aménagements pour favoriser l'accueil des populations et leur information sur le territoire

**Maitres d'Ouvrages concernés :** Collectivités, Communes

**Localisations spécifiques éventuelles :** les opérations concernent les communes du territoire Coteaux-Nestes et les projets qui ne sont pas éligibles au dispositif Bourg-centre (par exemple pour les communes non éligibles)

**Critères de sélection des projets :** le projet devra au moins considérer un objectif ci-dessous :

- Améliorer l'accueil des populations (visiteurs, habitants)
- Favoriser des zones de rencontres
- Contribuer à la cohésion sociale
- Favoriser des zones intergénérationnelles
- Permettre d'améliorer le cadre de vie
- Favoriser l'embellissement des entrées et/ou sorties de village

**Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :** période 2018-2021

**Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et indicateurs de suivi et mode d'évaluation :**

- nombre de lieux créés,
- nombre de projet d'aménagement de l'espace public,
- nombre de lieux intergénérationnel créés,
- évaluation de la qualité de vie des habitants

**Articulation avec** la politique nationale (déplacements doux, alternatifs à l'automobile) , politique régionales (Occitanie 20204) schéma régional des pistes cyclables, itinéraire de renommé (chemins de Compostelle, la politique départementale, les Programmes Européens (notamment le LEADER Coteaux-Nestes), les Schémas stratégiques et les stratégies d'aménagement locales (SCoT et PLUi), ...

**Partenaires :** Conseil Régional, Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, HPTE, ADAC, CAUE, le Pays d'art et d'histoire ...

<b>Enjeu partagé :</b> Tous
<b>Objectif stratégique :</b> Tous
<b>Fiche mesure M 11 :</b> Accompagner les porteurs de projets et les dynamiques territoriales de projets, mise en œuvre de la stratégie locale de développement, réaliser le suivi et l'évaluation des politiques publiques
<p><b>Contexte général :</b></p> <p>La mise en œuvre de l'ensemble des actions menées par les PETER du Pays des Nestes et du Pays des Coteaux dans le cadre des politiques publiques, nécessite auprès des acteurs, un accompagnement indispensable. En plus d'être relai d'information sur les dispositifs des politiques régionales, départementales, nationales et européennes, il s'agit d'aider les maîtres d'ouvrage à solliciter les aides auxquelles ils ont droit.</p> <p>Il s'agit aussi de faire émerger de nouveaux projets et de retranscrire la volonté des élus locaux souvent à l'initiative de projets structurants.</p> <p>Et, en lien avec les autres missions des PETER, les équipes techniques doivent animer les politiques publiques, et donner des outils d'aide à la décision aux acteurs du territoire : publics et privés. Ceci afin de prendre les meilleures décisions pour un développement réfléchi du territoire.</p> <p>Les PETER participent et s'impliquent dans les réseaux liés à ses missions de développement local : LEADER France, réseau ANPP, Fédération des SCoTs ou au sein de réseaux plus informels : réseau des PETER des Hautes-Pyrénées animé par le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, le réseau des GALs Occitanie, les rencontres des directeurs de Pays, ce qui permet de favoriser les échanges et les expériences, de développer des coopérations, ou de proposer des solutions aux acteurs de notre territoire. En retour, les PETER animent un réseau des agents de développement de son territoire (agents des collectivités qui le compose) et de faire un lien utile des expériences menées par ailleurs ou de faire part des échanges qui ont eu lieu au sein des réunions de réseaux.</p> <p><b>Objectifs de la mesure :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Mettre en œuvre les actions du Contrat Territorial Occitanie</li> <li>❖ Mettre en œuvre la stratégie de développement du PETER</li> <li>❖ Favoriser les échanges et les coopérations</li> <li>❖ Accompagner les porteurs de projet</li> <li>❖ Communiquer au grand public les politiques publiques régionales, départementales</li> <li>❖ Evaluer les politiques publiques locales</li> </ul> <p><b>Contenu de la mesure :</b> Etudes spécifiques, salaires</p> <p><b>Maitres d'Ouvrages concernés :</b> PETER du Pays des Nestes et PETER du Pays des Coteaux</p> <p><b>Critères de sélection des projets :</b> l'animation territoriale réalisée devra être pour la mise en œuvre de l'ensemble des actions menées dans le cadre du présent Contrat, et plus largement contribuer à la mise en œuvre des politiques départementales et régionales.</p> <p><b>Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :</b> période 2018-2021</p> <p><b>- Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et indicateurs de suivi et mode d'évaluation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- évaluation de la stratégie mise en œuvre dans le cadre du CTO,</li> <li>- analyse quantitative et qualitative (moyens mobilisés, accompagnement des porteurs de projets, communication, etc.</li> </ul>

## Annexe 2

Liste non exhaustive à caractère indicatif des projets qui ont potentiellement vocation à être examinés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels sur la période 2018/2021 selon la gouvernance définie à l'article 10 du présent contrat, sous réserve de leur éligibilité aux dispositifs d'intervention en vigueur des différents partenaires cofinanceurs et de leur instruction par les services concernés.

**LISTE DES PROJETS POTENTIELS RECENSES SUR LA PERIODE 2018-2021 pour le Territoire Coteaux-Nestes**

Projets	Localisation du projet	Maîtrise d'ouvrage	Montant à titre indicatif	Phasage du projet			
				PO 2018	PO 2019	PO 2020	PO 2021
<b>Objectif 1 : Accompagner la transition énergétique et écologique (M1, 2 et 3)</b>							
Rénovation énergétique Maison de la Nature	Commune de Puydarrieux	Commune de Puydarrieux	200 000 €		X	X	
Rénovation énergétique	Commune de Larroque Magnoac	Commune de Larroque Magnoac	200 000 €	X	X	X	
Réhabilitation d'un bâti a usage locatif	Commune de Tournay	Commune de Tournay	150 000 €	X	X		
Rénovation Gymnase	Commune de Trie	Commune de Trie	600 000 €		X	X	
Rénovation Centre Tilleuls	Commune de Castelvieilh	Commune de Castelvieilh	300 000 €		X	X	X
Rénovation ancien Collège	Commune de Castelnau-Magnoac	CC Pays de Trie et du Magnoac	1 000 000 €		X	X	X
renovation énergétique la Chaudronnerie	TOURNAY	CC VAL ARROS	350 000 €		X		
Aménagement bords de la Baise	Commune de Bonnefont	Commune de Bonnefont	300 000 €		X	X	
études, accompagnement et travaux réseau de chaleur	Commune de Castelnau-Magnoac	Commune de Castelnau-Magnoac	1 200 000 €		X	X	X
études, accompagnements et travaux filière bois	PETR COTEAUX	PETR COTEAUX/privé	1 500 000 €		X	X	X
renovation énergétique bâtiments publics	Communes	Communes	2 000 000 €		X	X	X
Amenagement d'un site en bordure de lac pour création de logement insolite	LASLADES	CAMINEO	200 000 €		X		
etudes diagnostics pour la valorisations touristique du lac (Baignade)	Lac d'Arrêt Darré	CC VAL ARROS	200 000 €	X	X	X	X
Aménagement et valorisation des abords du lac de l'arrêt darré (restaurant - espace séminaire)	Lac d'Arrêt Darré	CC VAL ARROS	1 000 000 €		X	X	
signalétique des lieux remarquables	PETR COTEAUX	Commune	300 000 €		X	X	X
Pistes Cyclables	PETR COTEAUX	PETR COTEAUX	400 000 €		X	X	X
amenagement Touristique du lac du Magnoac	Commune de Castelnau-Magnoac	Commune de Castelnau-Magnoac	1 400 000 €				
Valorisation économique de la ressource bois : Bois d'Occitanie	CCPL	CCPL	500 000 €			x	x
Développement chaufferies Bois	CCPL	CCPL	180 000 €		x	x	x
Équipement de production énergétique	CCPL	CCPL	1 000 000 €			x	x
Rénovation énergétique des batiments publics et mise en accessibilité (80 à 100 projets)	Territoire du Pays des Nestes	Communautés de Cnes et Communes	10 000 000 €		x	x	x
Renovation centre vacances Oxygers	Arreau	CD32	1 000 000 €	x	x	x	
Aménagement de la maison Juliard en 5 logements à l'année	Vielle-Aure	Commune	651 337 €		x		
<b>SOUS TOTAL</b>			<b>22 951 337 €</b>				
<b>Objectif 2 : Soutenir l'agriculture et les productions locales (M4)</b>							
Actions du Projet Alimentaire de Territoire du pays des Nestes	Pays des Nestes	à définir selon les actions	5 000 000 €		x	x	x
unité d'ensachage de pâtes biologiques	CIZOS	public/privé	400 000 €	X	X		
Extension et diversification CUMA	CIZOS	Cuma du magnoac	400 000 €	X	X	X	
Création d'une restauration scolaire sur 2 centres (cuisines hôpitaux, écoles etc..)	LANNEMEZAN	LANNEMEZAN	400 000 €		x	x	
<b>SOUS TOTAL</b>			<b>6 200 000 €</b>				
<b>Objectif 3 : Soutenir le développement économique et touristique du territoire (M6 et 7)</b>							
etudes préalable a l'extension de la zone d'activité	Tournay	CC VAL ARROS	100 000 €		X	X	
Extension zone activité - création de nouveaux locaux	Pouyastruc	CC VAL ARROS	1 000 000 €		X	X	
jardins des Coteaux	PUYDARRIEUX	MNE65	300 000 €	X	X	X	
mise au norme installation aerodrome	CASTELNAU-MAGNOAC	Commune	500 000 €	X	X	X	
Accueil télécabine	Loudenvielle	Commune	à définir			x	
Aménagement espace d'accueil du gouffre	ESPARROS	CCPL	100 000 €		x		
Rénovation cabane pastorale des Mails	ASQUE	Commune	70 000 €		x		
E-découverte du monde souterrain : grottes de LaBastide	LA BASTIDE	CCPL	200 000 €		x		
Requalification station Aragnouet	Aragnouet	Commune	7 500 000 €		x	x	x
Aménagements station Peyragudes	Peyragudes	SEMAP // autre	10 000 000 €		x	x	x

Projets	Localisation du projet	Maîtrise d'ouvrage	Montant à titre indicatif	Phasage du projet			
				PO 2018	PO 2019	PO 2020	PO 2021
Travaux thermalisme	CAPVERN	Commune	2 550 000 €			x	x
<b>SOUS TOTAL</b>			<b>4 820 000 €</b>				
<b>Objectif 4 : Oeuvrer à l'attractivité du territoire (M8, 9, 10, et 11)</b>							
Amménagement logement + espace mutualisé	Paillac	Commune	279 362 €				
Création d'espaces partagés, de tiers lieux, et ou conciergerie de village	Territoire du Pays des Nestes	Communautés de Cnes et Communes	5 000 000 €				
Création de logements	Génos-Loudenvielle-Bordères-Louron	Communes	2 730 000 €				
Création d'une médiathèque	Lannemezan	CCPL	500 000 €				
Complexe aquatique : études avant travaux	Lannemezan	CCPL	150 000 €				
Complexe aquatique	Lannemezan	CCPL	7 000 000 €				
Projet d'aménagements espaces multisports : - création d'un espace ancienne caserne pompiers - réfection de l'éclairage du gymnase - aménagement du pôle sportif du Nébouzan - rénovation tribunes stade rugby	LANNEMEZAN	LANNEMEZAN	1 000 000€				
création d'un cabinet supplémentaire + logement - maison de santé	Loudenvielle	SIVAL	300 000 €				
Valorisation du patrimoine	Territoire du Pays des Nestes	Communautés de Cnes et Communes	500 000 €				
RPI Dours	A DEFINIR		1 200 000 €	X	X		
RPI LASLADES	Communes	CC VAL ARROS	1 200 000 €		X	X	
RPI LUC-AURIGNAC	Commune de LUC	Communes RPI	1 200 000 €		X	X	
Réfection et optimisation des bâtiments et espaces Publics mise en accessibilité de la salle communale et création d'une salle numérique	Commune de Clarac	Communes de Clarac	444 585 €	X	X		
MSP TOURNAY	Commune de Tournay	Commune de Tournay	550 000 €	X	X		
aménagement Espaces Public	Commune de Souyeaux	Commune de Souyeaux	103 000 €	X	X		
aménagement Espaces Public	Commune de Guizerix	Commune de Guizerix	250 000 €	X	X		
aménagement Centre-bourg	Commune de Monleon-Magnoac	Commune de Monleon-Magnoac	429 618 €	X	X		
études -Réhabilitation et mises aux Normes Hôtel DUPONT	Communes de Castelnau-Magnoac	Communes de Castelnau-Magnoac	500 000 €	X	X	X	
Amenagement paysager	Commune de Sariac-Magnoac	Commune de Sariac-Magnoac	13 618 €	X	X		
acquisition Propriété Cartier	Commune de Sariac-Magnoac	Commune de Sariac-Magnoac	230 000 €	X	X		
Extension Maison Enfance-Jeunesse	CC Pays de Trie et du Magnoac	CC Pays de Trie et du Magnoac	300 000 €		X	X	
Aménagement Place des Carmes	Commune de Trie	Commune de Trie	150 000 €		X	X	
Création espace Polyvalent et salle des fêtes	Commune de Trie	Commune de Trie	600 000 €		X	X	
requalification Piscine	Commune de Trie	Commune de Trie	2 500 000 €		X	X	X
résidence Sénior (5 logements)	Commune de Trie	Commune de Trie	800 000 €		X	X	X
création de locaux pour différents services aux publics (Maison de services aux publics et nouveaux locaux Com Com)	CC VAL ARROS	CC VAL ARROS	1 000 000 €		X	X	
démarche Bourg -Centre	3 Communes	PETR COTEAUX/ Communes	3 500 000 €	X	X	X	X
etudes et accompagnements d'un réseau Tiers - Lieux	PETR COTEAUX	PETR COTEAUX/ Communes	500 000 €		X	X	X
Amenagement Cœur de village	Commune de Luc	commune de Luc	400 000 €		X	X	
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>24 680 183 €</b>				
Accompagner les porteurs de projets et les dynamiques territoriales, suivi évaluation des politiques publiques	PETR du Pays des Nestes	PETR NESTES	600 000 €		X	X	X
ANIMATION	PETR COTEAUX	PETR COTEAUX	616 000 €	X	X	X	X
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>53 667 520 €</b>	X	X	X	X